

Convocation du : 27 janvier 2026

## **PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS**

### **conseil municipal de la Ville de Seyssins**

**séance du 2 février 2026**

Le deux février deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de Seyssins s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Fabrice HUGELÉ, Maire de Seyssins.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**PRÉSENTS : 21, sauf 20 de 22h18 à 22h24, délib. 04 incluse**

**MMES ET MM. FABRICE HUGELÉ, SYLVAIN CIALDELLA, JOSIANE DE REGGI, JEAN-MARC PAUCOD, LOÏCK FERRUCCI, NATHALIE MARGUERY, EMMANUEL COURRAUD, CHANTAL DONZEL, FRANÇOISE COLLOT, PASCAL FAUCHER, DÉLIA MOROTÉ, PHILIPPE CHEVALLIER (sauf de 22h18 à 22h24, délib. 04 incluse), LAURENT CHAPELAIN, PIERRE ANGER, CAROLE VITON, JIHÈNE SHAÏEK, CATHERINE BRETTE, ISABELLE BŒUF, LAURENCE ALGUDO, ERIC GRASSET, FRANÇOIS GILABERT, ANNE-MARIE MALANDRINO**

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 8**

**MMES ET MM. ANNE-MARIE LOMBARD À JEAN-MARC PAUCOD, SAMIA KARMOUS À FABRICE HUGELÉ, ARNAUD PATTOU À SYLVAIN CIALDELLA, YVES DONAZZOLO À JOSIANE DE REGGI, DAVID CIGNO À LOÏCK FERRUCCI, CÉLIA BORRÉ À PASCAL FAUCHER, LAURENCE ALGUDO À ISABELLE BŒUF, BERNARD LUCOTTE À ANNE-MARIE MALANDRINO**

**ABSENT : 0 sauf 1 de 22h18 à 22h24, délib. 04 incluse**

**M. PHILIPPE CHEVALLIER (de 22h18 à 22h24, délib. 04 incluse)**

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MME ET M. FRANÇOISE COLLOT, FRANÇOIS GILABERT**

M. Fabrice HUGELÉ, maire, ouvre la séance à 20h04.

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci les services d'être présents avec nous ce soir encore et d'avoir préparé cette salle. J'accueille toutes celles et ceux qui sont avec nous ce soir, avec bienveillance et respect. C'est l'avant-dernier conseil municipal de ce mandat 2020-2026. Je veux saluer les sages qui sont très sages, le public... Pas très sages ? Alors on salue le CECI seulement et pas les sages. On salue tout le monde. Merci de votre présence. »

Il procède ensuite à l'appel des conseillers présents, donne lecture des pouvoirs reçus des conseillers municipaux absents et constate que le quorum est réuni. Il fait procéder à la désignation des secrétaires de séance : Mme Françoise COLLOT et M. François GILABERT  
CM du 02-02-2026 – Procès-verbal des délibérations

sont désignés.

M. HUGELÉ : « Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 17 novembre et 15 décembre 2025. Ils ont été envoyés par mél le 15 janvier à l'ensemble des conseillers municipaux, qui ont formulé quelques demandes de corrections d'orthographe et de fautes de frappe. Celles-ci ont été intégrées. Je vous propose d'approuver ces deux comptes-rendus de conseils municipaux, sauf s'il y a des remarques particulières. Pas de remarques particulières, on peut donc déclarer qu'ils sont approuvés à l'unanimité. Je vous en remercie. »

M. le maire donne lecture de la décision qu'il a prise en application des délégations que le conseil municipal lui a octroyées :

N°	Date	Objet
2026-01	06/01/2026	Désignation de la SCP d'avocats Fessler Jorqueira & associés – Recours contentieux contre l'arrêté n° PC 38486 25 10004 du 16 octobre 2025 délivré à la société SAFILAF pour un projet de construction d'un ensemble de 48 logements au 98 rue de la Liberté

M. HUGELÉ : « Vous savez que c'est un projet important, pour rééquilibrer la construction de logements locatifs sociaux, pour répondre à nos obligations légales et en profiter pour renouveler utilement le quartier de la Plaine, une partie du quartier de la Plaine en tous cas. Il n'y a pas d'information au conseil municipal ce soir.

Il y a une petite modification à l'ordre du jour. En l'absence d'Anne-Marie LOMBARD, c'est Jean-Marc PAUCOD qui présentera la délibération n°4 relative à une subvention 2026 aux établissements scolaires Maisons Familiales et Rurales.

Ce préambule étant posé, je vous propose de commencer ce conseil municipal avec un sujet ô combien important, puisqu'il marque un des marronniers de l'activité communale annuelle dans toutes les communes. Le budget est évidemment un exercice incontournable, qui donne la tonalité politique des engagements. Ce soir, il s'agit de présenter le rapport d'orientations budgétaires, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles s'élabore le budget communal pour l'année 2026 et qui doit donner lieu à un débat d'orientations budgétaires. C'est la loi qui le veut ainsi, avant que nous votions, lors du prochain conseil municipal, le budget 2026. Pour poser ces conditions d'élaboration budgétaire, je vais donner la parole à Nathalie MARGUERY, adjointe aux finances. »

Mme Nathalie MARGUERY : « Bonsoir à tous. Comme il est de tradition et particulièrement à cœur, ce sont les remerciements. Je remercie les élus, les agents, M. le DGS, d'avoir aidé à la rédaction du ROB, le Rapport d'Orientations Budgétaires. Je remercie également tous les gens qui ont été présents à la commission ressources et moyens qui a eu lieu le 20 janvier. Je remercie tout particulièrement Anne-Claire BERNARD car, comme l'année dernière, ça n'a pas été simple puisque la loi de finances n'était pas votée. J'ai écouté les informations en montant ce soir, ça y est, c'est voté à l'instant. Cela a demandé à Anne-Claire un travail de reprises, puisqu'il fallait faire des hypothèses. Jusqu'à la dernière minute, elle a fait des modifications, que nous avons faites apparaître, toutes les deux, sur la présentation de ce soir, puisque la note n'a pas été revue mais la présentation de ce soir a été un peu mise à jour en fonction des dernières informations qu'elle a pu avoir. Donc merci. Merci également à elle d'avoir répondu à toutes les questions qui avaient été posées le 20 janvier, dans son mél du 30 janvier à 16h36. Après ces remerciements, je vais passer à la présentation. Comme à l'accoutumée, tout le Rapport d'Orientations Budgétaire a été lu en commission des finances. Toutes les personnes présentes ont pu poser des questions. Je remercie d'ailleurs toutes les personnes qui ont posé des questions, car c'est toujours très intéressant d'échanger lors de ces commissions techniques, mais qui sont très importantes pour que tous les détails puissent être revus et que pendant ce conseil, je puisse faire

uniquement une présentation sur les grandes masses et laisser de côté les détails qui n'ont pas un intérêt primordial mais qui sont intéressants de voir en commission, pour que là on puisse vraiment se focaliser sur les grandes masses. »

Mme MARGUERY présente, à l'aide d'un diaporama, les éléments relatifs au débat d'orientations budgétaires 2026 :

# Commune de Seyssins Débat d'Orientations Budgétaires 2026

seyssins.fr

## SOMMAIRE

- 1 Les grands principes du débat d'orientations budgétaires
- 2 Le contexte économique international, national et local
- 3 Rétrospective du budget de la commune
- 4 Les grandes orientations du budget 2026

2

seyssins.fr



## SOMMAIRE

- 1 Les grands principes du débat d'orientations budgétaires
- 2 Le contexte économique international, national et local
- 3 Rétrospective du budget de la commune
- 4 Les grandes orientations du budget 2026



3

seyssins.fr

## Les grands principes du débat d'orientations budgétaires

- **Obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants**
  - **Informations et orientations dans les matières suivantes :**
    - Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes;
    - Programmation des investissements;
    - Encours de dette et évolution de l'épargne à la fin de l'exercice concerné par le rapport.
  - **Objectifs du DOB :**
    - Positionner la collectivité dans son environnement territorial;
    - Présenter les éléments susceptibles d'avoir un impact sur sa trajectoire financière;
    - Débattre des engagements futurs en lien avec ces mêmes éléments;
    - Permettre à l'ensemble des citoyens de disposer d'un document d'orientation.
- ⇒ Le DOB n'est pas un pré-budget, mais permet un débat sur les axes stratégiques de la politique financière de la commune.



4

seyssins.fr



## SOMMAIRE

- 1 Les grands principes du débat d'orientations budgétaires
- 2 Le contexte économique international, national et local
- 3 Rétrospective du budget de la commune
- 4 Les grandes orientations du budget 2026

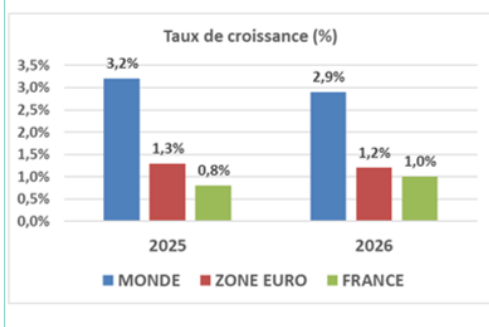


5

seyssins.fr

## Le contexte international et national

- Prévisions de croissance :



- Taux d'intérêt : diminution / stabilisation depuis 2025

- Autres prévisions macroéconomiques pour la France en 2026 :



6

seyssins.fr

## La loi de finances 2026

- Vote de la LFI 2026 retardé au 1<sup>er</sup> trimestre 2026
- Mesures contenues dans le projet de loi de finances :
  - ✓ Enveloppe DGF gelée (hausse DSR 150 M€ au détriment de la dotation forfaitaire)
  - ✓ Nouvelles ponctions sur le FDPTP (-50 M€) et la DCRTP (-69 M€)
  - ✓ Baisse de 500 M€ du Fonds Vert → -300 M€ dans version finale
  - ✓ Resserrement de l'assiette du FCTVA → non retenu
  - ✓ Nouvelle ponction sur les recettes de fonctionnement des collectivités « DILICO 2 » → communes exonérées



7

seyssins.fr



## SOMMAIRE

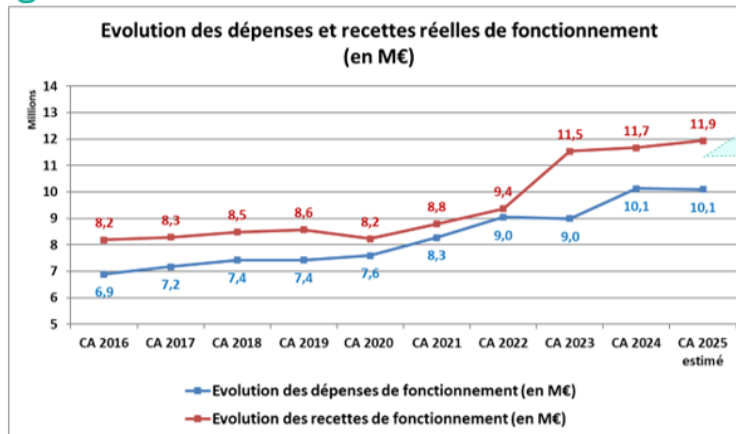
- 1 Les grands principes du débat d'orientations budgétaires
- 2 Le contexte économique international, national et local
- 3 Rétrospective du budget de la commune
- 4 Les grandes orientations du budget 2026



8

seyssins.fr

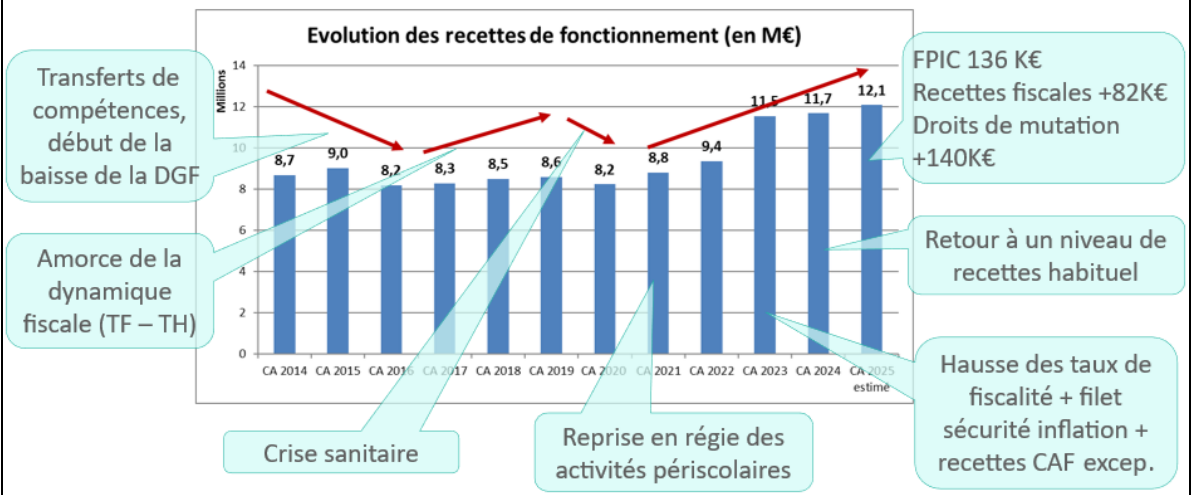
## Des marges de manœuvre financières contraintes



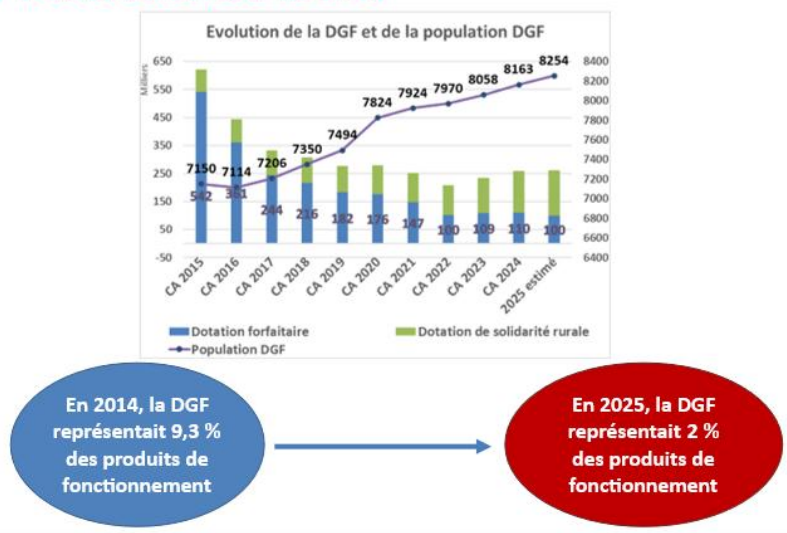
Des dépenses qui augmentent structurellement plus vite que les recettes

- 2023 : augmentation des recettes fiscales (hausse des taux) face à l'érosion progressive de l'épargne

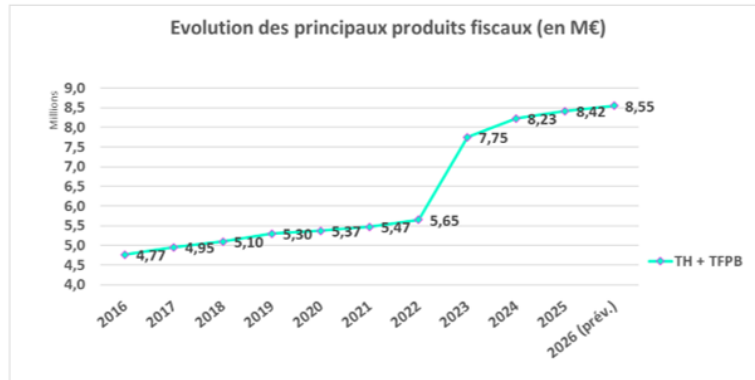
## Une période marquée par une baisse des dotations et la dynamique fiscale



## Focus sur l'évolution de la DGF



## Les recettes de fiscalité



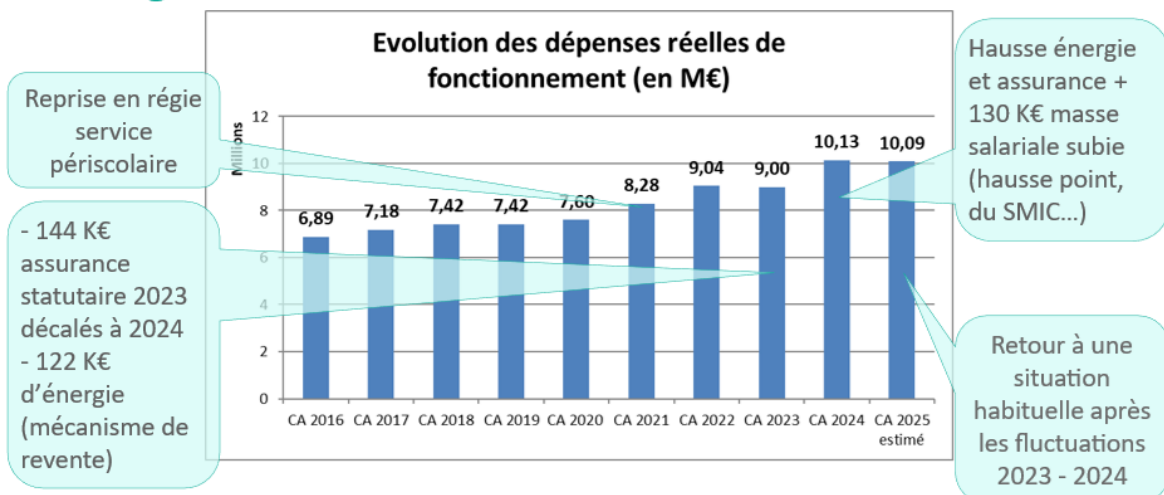
- Hausse des recettes en 2023 sous l'effet de la hausse nationale des bases, et de la hausse des taux après 17 années sans augmentation. Poursuite de la dynamique en 2024 et 2025 avec la revalorisation des bases et les constructions nouvelles.



12

seyssins.fr

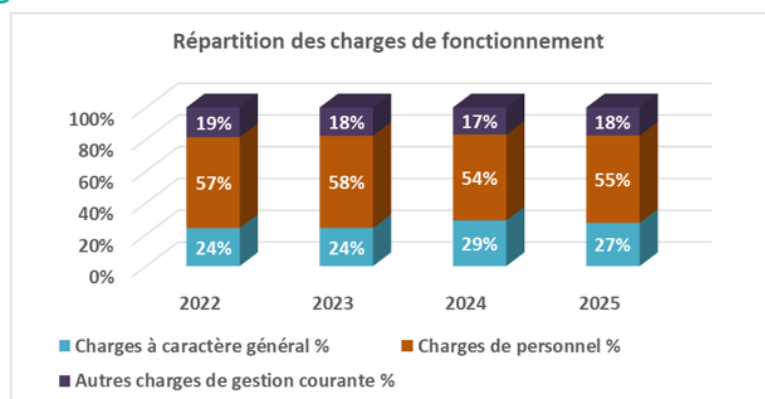
## Charges de fonctionnement de la commune



13

seyssins.fr

## Charges de fonctionnement de la commune



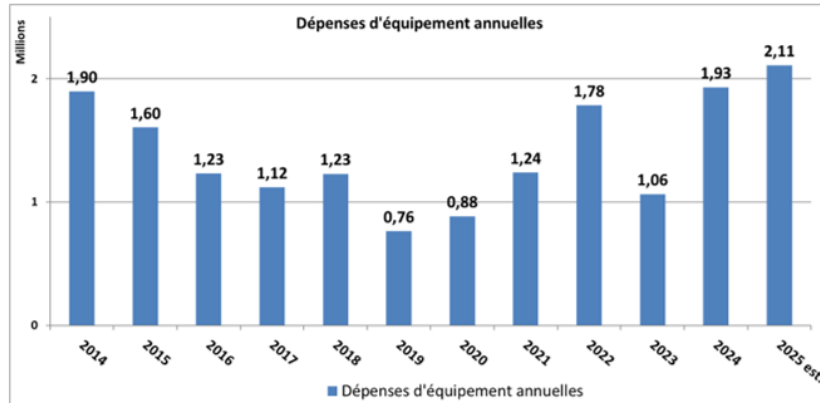
Depuis 2021, le poids des autres charges de gestion courantes (subventions) diminue à la faveur des charges de personnel sous l'effet de la reprise en régie des activités périscolaires. En 2024 et 2025, le poids de la masse salariale se stabilise.



14

seyssins.fr

## L'investissement sur le territoire de la commune



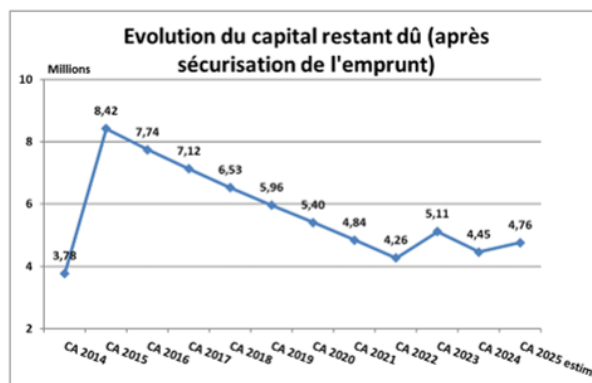
Grâce à l'évolution favorable des recettes fiscales et aux efforts de gestion réalisés en fonctionnement, la commune a pu réaliser un niveau moyen d'investissement de 1,4 M € par an soit 16,8 M € sur la période 2014-2025.



15

seyssins.fr

## L'endettement de la commune



- Un désendettement malgré une baisse des dotations et un niveau d'investissement moyen de 1,4 M€ par an
- Nouveaux emprunts contractés en 2022 (1,5 M€) et 2024 (1 M€), compensés par la fin d'un emprunt en 2021 et 2025.



16

seyssins.fr



## SOMMAIRE

- 1 Les grands principes du débat d'orientations budgétaires
- 2 Le contexte économique international, national et local
- 3 Rétrospective du budget de la commune
- 4 Les grandes orientations du budget 2026

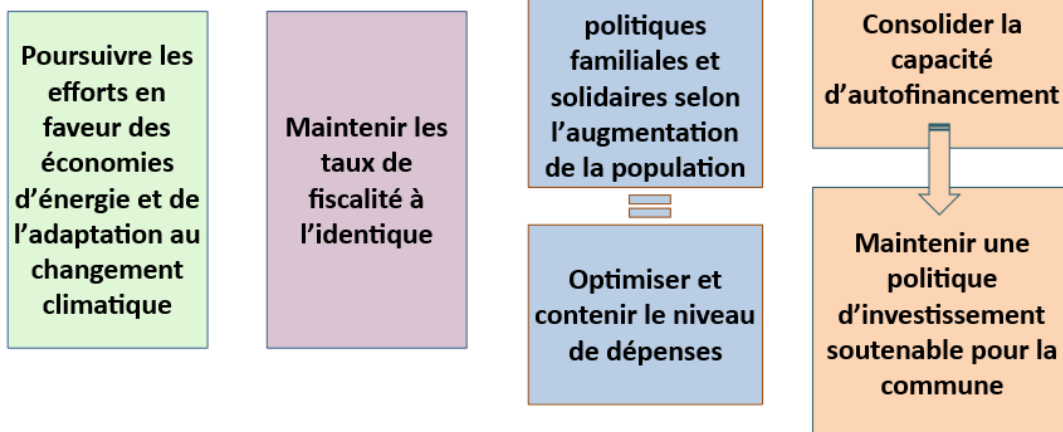


17

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026

Les orientations retenues découlent d'incertitudes économiques fortes et des choix politiques suivants :



18

seyssins.fr

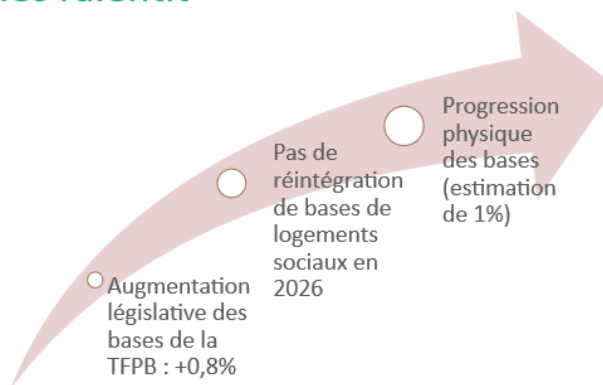
## Les grandes orientations du budget 2026 : une maîtrise des dépenses fonctionnement (+287 K€ sur un budget total de 10,6 M€)



19

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : le dynamisme des recettes fiscales ralentit



➤ Au final les produits fiscaux progresseraient de 130 K€ environ en 2026 sans hausse des taux, soit +1,5% par rapport au réalisé 2025.



20

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : la DGF

La DGF (DF + DSR) représentait 788 K€ en 2014. Elle n'est plus que de 245 K€ en 2025.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 est.	2026 est.
Dotation forfaitaire	216 031	182 441	176 389	147 343	100 416	108 721	110 290	79 106	46 700
<i>Evol N-1</i>	-11%	-16%	-3%	-16%	-32%	8%	1%	-28%	-41%
Dotation de solidarité rurale	91 777	94 375	102 456	104 206	106 818	125 847	148 960	166 443	176 600
<i>Evol N-1</i>	5%	3%	9%	2%	3%	18%	18%	12%	6%
<b>TOTAL DGF</b>	<b>307 808</b>	<b>276 816</b>	<b>278 845</b>	<b>251 549</b>	<b>207 234</b>	<b>234 568</b>	<b>259 250</b>	<b>245 549</b>	<b>223 300</b>
<i>Evol N-1</i>	-7%	-10%	1%	-10%	-18%	13%	11%	-5%	-9%

➤ Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances, celle-ci est estimée en baisse en 2026 (223 K€).



21

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : les autres recettes

### Taxe additionnelle sur les droits de mutation :

Il est proposé un montant de 330 K€ au vu des fluctuations de cette recette (Recette 2025 = 448 K€; 2024 = 307 K€).

### FPIC :

Pas de reversement prévu pour 2026 car recette trop incertaine (Recette 2025 = 136 K€).

### Intégration budget Location de salles (+80 K€) :

Recettes location = 175 K€  
Disparition des flux entre budgets = - 95 K€



22

seyssins.fr

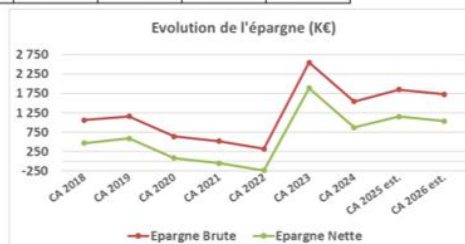
## Les grandes orientations du budget 2026 : les niveaux d'épargne

Niveaux d'épargne (en K€)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 est.	CA 2026 est.
Epargne Brute	1 062	1 156	638	516	321	2 542	1 543	1 846	1 726
Dettes - Annuité en capital	597	570	554	569	557	655	672	696	692
Epargne Nette	465	586	84	-53	-236	1 886	871	1 150	1 034

➤ Epargne brute = autofinancement annuel dégagé sur la section de fonctionnement.

L'autofinancement moyen pour une collectivité de la même strate est de 1,8 M€ (chiffres 2024).

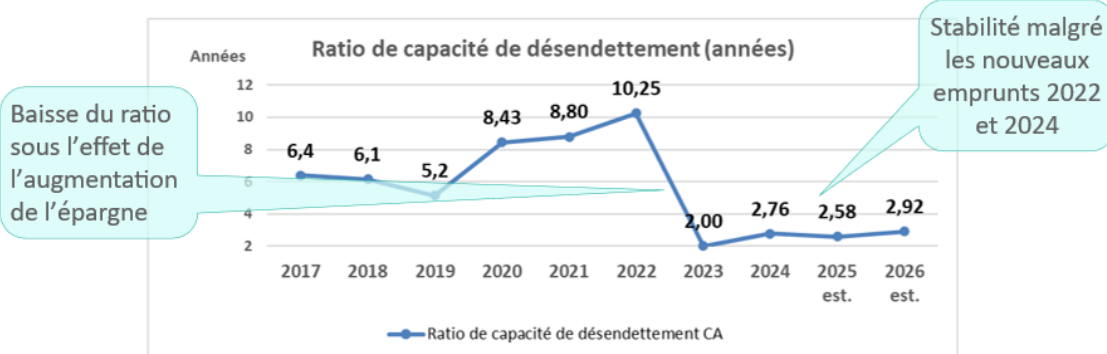
➤ Epargne nette = financement disponible pour les dépenses d'équipement après avoir remboursé le capital de la dette au cours de l'exercice.



23

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : l'endettement et le ratio de désendettement



L'endettement par habitant (576 €) est inférieur à la moyenne de la strate (782 €).



24

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : la section d'investissement

Les orientations en matière d'investissement sont les suivantes :

Maintenir un niveau de dépenses d'investissement au moins équivalent à celui de la période 2014-2025 (1,4 M€ par an)

Investir durablement : rénover, réhabiliter, transformer le patrimoine existant et l'adapter aux conditions climatiques.



25

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : les dépenses d'investissement

Principaux projets envisagés sur 2026 :

Rénovation énergétique de l'école Blanche Rochas et du CEM

• 1,5 M€

Rénovation énergétique du gymnase Beauvallet

• 176 K€

Modernisation de l'éclairage public

• 220 K€ (+84 K€ RAR)

Rénovation de l'église

• 333 K€ (phases 1 et 2)

Remplacement de la balayeuse

• 260 K€

Déploiement de la vidéoprotection

• 120 K€ (+20 K€ RAR)



26

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : les AP/CP en section d'investissement

- Création de l'AP/CP Rénovation énergétique des écoles en 2025 (cf rénovation école B. Rochas)
- Echancier actualisé des crédits :

	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 à 2032	TOTAL
DEPENSE	22 442 €	1 430 000 €	850 000 €	0 €	2 302 442 €

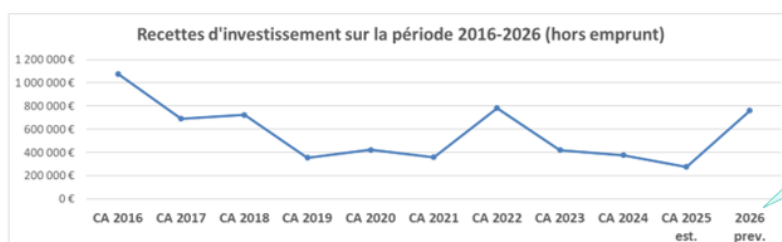


27

seyssins.fr

## Les grandes orientations du budget 2026 : recettes d'investissement

Malgré les efforts de recherche de subventions, les recettes d'investissement font face à une baisse tendancielle :



760 K€ estimés pour 2026, dont :

- 255 K€ FCTVA
- 505 K€ Subventions (dont 435 K€ RAR)

Le financement des investissements projetés nécessitera d'envisager différentes options :

- Contenir les **dépenses de fonctionnement**;
- Optimiser les **recherches de subventions**;
- Optimiser les **partenariats intercommunaux** de la commune;
- Recourir à l'**emprunt**, si nécessaire, tout en conservant un ratio d'endettement raisonnable. Emprunt maximal d'1,6 M€ envisagé en 2026 (financement rénovation école B. Rochas).

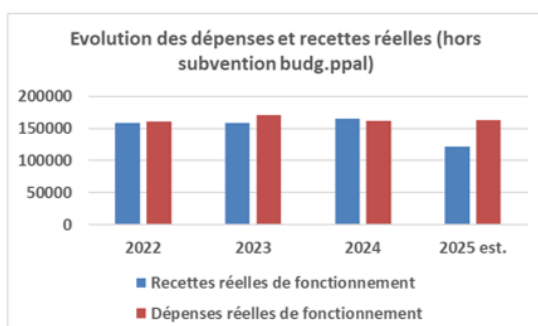


28

seyssins.fr

## Le budget annexe Location de Salles

Clôture du budget annexe au 31/12/25 ⇒ Intégration au budget principal en 2026



- Recettes de locations 2025 en baisse de 28K€ (en neutralisant l'effet des rattachements sur le budget principal). Activité perturbée par une période d'absence au sein du service. Situation rétablie (recettes estimées en hausse de 38 K€ pour 2026).
- Dépenses courantes 2025 : en hausse de 6K€ en tenant compte des rattachements sur le budget principal (prestation de sécurité en année pleine). Dépenses 2026 équivalentes au BP 2025.



29

seyssins.fr



Mme Célia BORRÉ quitte la salle du conseil.

M. Fabrice HUGELÉ : « C'est nous qui vous remercions Nathalie MARGUERY, ainsi que les services. Je veux saluer Anne-Claire BERNARD, la directrice financière de la commune, Bruno JACQUIER également, le directeur général des services, qui sont là ce soir, qui nous ont accompagnés tout au long de cette période préalable de travail, qui dure des mois. Il faut bien avoir en tête que les services, les élus ont vécu plusieurs *round*, plusieurs séquences de tours de table pour recenser les besoins de la population et des services, les besoins qui s'imposent à nous aussi. On le voit par les externalités, les contraintes extérieures notamment liées à la loi, qui impactent la masse salariale de la commune année après année, les obligations auxquelles il faut répondre. Les conditions du budget sont posées, elles ne sont pas bien meilleures que l'an passé et que les années précédentes, que ce mandat finalement. Les conditions qui s'imposent aux collectivités territoriales sont difficiles, avec une très grande instabilité, surtout, financière et politique qui pèse puisque le budget, Nathalie MARGUERY l'expliquait, a été validé par 49.3 cet après-midi, aujourd'hui. Vous voyez un peu dans quelles conditions les collectivités peuvent, aujourd'hui, élaborer leurs projets, leurs plans d'investissement, toutes les initiatives qui correspondent aux attentes de la population. Très difficile. La période n'est pas à la stabilité. On croise les doigts et on travaille pour que ceci change, inverser un peu cette tendance et travailler dans des conditions plus sereines à l'avenir. J'ouvre le débat d'orientations budgétaires, non sans avoir signalé que Célia BORRÉ nous a quittés prématurément, en donnant son pouvoir à Pascal FAUCHER. Je vous écoute. Y-a-t-il des interventions, des remarques sur ces conditions dans lesquelles le budget s'élabore ? Je rappelle en préambule que la commune organise quatre réunions, comme traditionnellement dans la démarche d'élaboration, de concertation, quatre réunions publiques autour du débat, de l'élaboration budgétaire, toute cette semaine de mardi à vendredi soir, dans chacun des quatre quartiers de la commune, comme on a de tradition de le faire, présenter aux habitants, recueillir leurs remarques, leurs attentes, préciser encore un peu les choses qui n'auraient pas pu l'être depuis le mois de septembre au contact des associations, des services et des habitants tout le temps. C'est un exercice très transversal, très transparent, très coconstruit. Y-a-t-il des interventions ? Catherine BRETTE. »

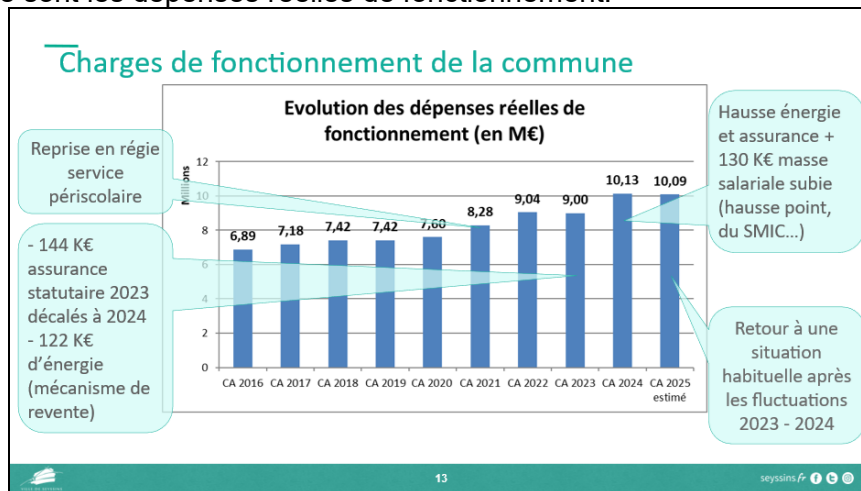
Mme Catherine BRETTE : « Merci. Bonsoir à tous. Une petite remarque en préambule, M. le maire, les réunions de préparation, d'information sur le budget ont repris l'année dernière, mais vous ne les aviez pas faites en début de mandat. Elles étaient après. En 2023, elles se sont passées après le vote du budget. Vous pourrez vérifier. »

M. HUGELÉ : « Non, je ne crois pas. Après le Covid oui, toutes les réunions publiques... »

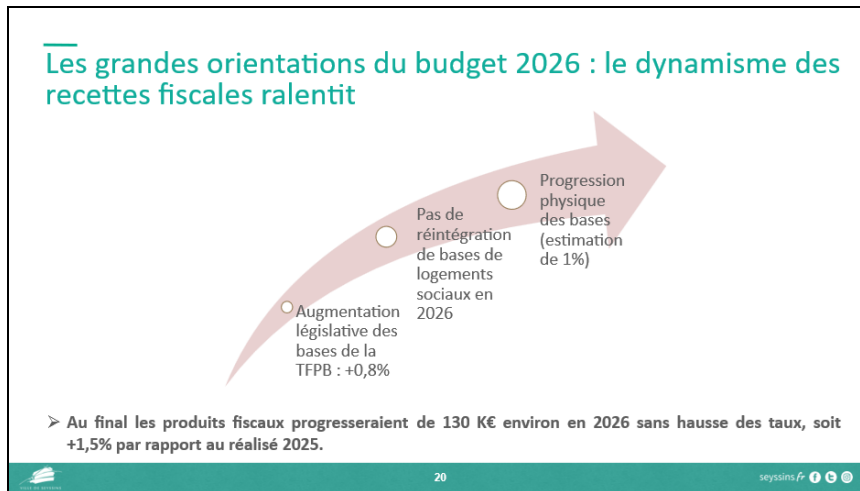
Mme BRETTE : « Non, après le vote du budget en 2023. Après l'augmentation de la taxe foncière, vous avez fait des réunions. »

M. HUGELÉ : « En tous cas, on a réintroduit les réunions publiques budgétaires qui n'existaient plus lorsque vous étiez dans la majorité le dernier mandat. Merci Catherine BRETTE. »

Mme BRETTE : « Ce débat d'orientations budgétaires est intéressant, riche en documents, merci à Nathalie MARGUERY et son équipe, mais qui nous montrent une situation assez inquiétante. Je confirme, je partage votre inquiétude, Mme MARGUERY. En effet, si on regarde quelques chiffres clés, pour l'année prochaine, les taxes foncières vont augmenter, enfin le produit de la taxe foncière va augmenter, c'est une bonne nouvelle. Mais les dépenses de fonctionnement montrent des chiffres assez inquiétants. Vous nous avez expliqué, c'est à la page 8, si on peut reprendre, si cela ne vous ennuie pas, les documents. La page 8, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement.



Vous nous expliquez l'augmentation entre 2020 et 2021, une augmentation conséquente de 600 000 € par l'internalisation du périscolaire. Ensuite, de 2020 à 2022, 800 000 € d'augmentation liée toujours à cette internalisation, donc ça fait des sommes très conséquentes. Et puis, une augmentation entre 2023 et 2024, de plus d'1 million d'euros par la hausse d'énergie, les assurances et les augmentations obligatoires liées à l'augmentation du point du SMIC, etc... Mais ça ne peut pas faire 1 million d'euros quand même ? Ça me semble énorme, cette augmentation. Voilà l'explication que j'aurais voulue, parce que ça m'a vraiment interpellée. C'est entre le CA 2023 et le CA 2024. De la même manière, il y a une autre question. Si ces dépenses ont augmenté dans ces proportions, est-ce que ce sont les charges de personnel ou les charges de gestion courante ? Là aussi, ce sont vos documents, il s'agit des dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, je ne vois pas une augmentation énorme, c'est bien. Mais je vois 260 000 € de charges de personnel en plus et charges de gestion courante, vous expliquez dans le commentaire qu'il s'agit essentiellement de la subvention au CCAS et de subventions aux associations de la commune. Je vois 27 000 €, donc ça fait 280 – 290 000 €, donc je ne comprends pas comment on peut arriver à cette somme d'1 130 000 € de différence entre le compte administratif 2023 et 2024. C'est ma première question. La deuxième question, vous parlez de recettes fiscales qui vont augmenter, c'est à la page 13 pour moi, pour vous c'est deux pages après. C'est toujours dans les recettes de fonctionnement.



Vous nous expliquez que vous allez augmenter les recettes fiscales, enfin vous espérez augmenter les recettes fiscales de 130 000 € et j'avoue que je ne comprends pas ce que veut dire « augmentation législative des bases », « pas de réintégration de bases de logements » et « progression physique des bases ». Est-ce que vous pouvez nous éclairer ? »

M. HUGELÉ : « L'intervention est-elle terminée ? »

Mme BRETTE : « Je vois qu'avec ces grosses dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne n'est pas si élevé que ça et continue à baisser. Du coup, vous allez être obligés de recourir à un emprunt, comme vous nous l'avez dit, pour faire des dépenses en 2026. Tout ça est assez inquiétant et j'aimerais des précisions, comme je vous l'ai demandé. »

M. HUGELÉ : « Merci. François GILABERT a levé la main également. »

M. François GILABERT : « Bonsoir à toutes et à tous. Je vais renouveler mes remerciements à Nathalie MARGUERY et Anne-Claire BERNARD, pour leur dire que la commission des finances était très intéressante, parce qu'elle permet d'avancer sur certains sujets et de poser des questions, donc c'est assez enrichissant. Et ça prépare, en général, le conseil municipal même si par la suite, on doit quelque peu travailler. Avant-dernier conseil, dernier DOB-ROB, puisque nous sommes arrivés bientôt au terme de la mandature. Il est intéressant d'observer que les plans de lois de finances, durant ces dernières années, ont été plutôt votés sous la contrainte d'évènements quelques peu exogènes pour certains et en grande partie à la France, difficiles à maîtriser, dans un contexte de volatilité ; un contexte erratique et violent, notamment avec la guerre à nos frontières ; un désordre mondial avec le non-respect du droit international et le chantage récurrent des barrières commerciales avec les droits de douane. Ceci est pour situer un peu le contexte international que nous vivons aujourd'hui. Il y a moins d'une heure, le budget a été adopté. Il a résisté à deux motions de censure. La situation à l'Assemblée Nationale, qui devait conduire à des compromis, sur l'exemple de la culture allemande, n'a pas permis d'éviter les 49.3, c'est-à-dire un budget sans vote. Donc ce budget aux forceps, une budget de tranchées même, qui détermine le projet de loi des finances, marque par la volonté du gouvernement de ne pas pénaliser plus encore le pays par un déficit de plus de 5 %. Le chiffre qui était annoncé ici était de 4,7, mais je pense qu'il sera de 5 %. Pour ce qui concerne plus précisément notre domaine de compétences, c'est-à-dire les collectivités locales, l'effort de 4 milliards demandé au début de la présentation budgétaire a été réduit de moitié, ce qui est toujours profitable à nos collectivités et à notre commune. Il faut enregistrer aussi l'augmentation de l'enveloppe pour le fonds vert, par rapport à la version initiale du PLF, ce fonds vert qui est un accompagnement des acteurs territoriaux indispensable pour accélérer la transition écologique. En ce qui concerne un terme nouveau qui s'appelle le DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales que l'on appelle, comme l'a si bien dit Nathalie MARGUERY, le DILICO, il a été créé en 2025. Il permet une sorte de pondération entre les communes que l'on dit aisées et les moins aisées. Font partie, en 2025, de ce collectif, 2000 collectivités. En 2025, il y avait les régions, les départements, les communes et comme on l'a dit tout à l'heure dans le rapport, les communes, en 2026, seront exonérées. Cela

représente peu de collectivités, puisque qu'on a 18 régions, 101 départements. Et puisque les 34 875 communes sont exonérées, ce DILICO récoltera moins de moyens. Sachez que par habitant, lorsqu'une collectivité participe à ce DILICO, ça représente 4,28 € par habitant. C'est bon de le savoir. En parallèle, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, c'est-à-dire la fameuse CVAE, qui est partie intégrante de quelque chose d'important pour le local, c'est la contribution économique territoriale, est maintenue telle quelle. Elle devait être allégée au départ et elle ne le sera pas. Il était prévu cet impôt local dû par les entreprises qui réalisent un certain chiffre d'affaires et qui, normalement, devrait être supprimé en 2030. Maintenant, le contexte communal. Sans être trop long, il y a eu un phénomène, en 2014, c'est-à-dire depuis 12 années, les dotations et les subventions de l'État, ça a été très bien dit dans le rapport, ont fondu. Sachez que ces dotations et ces subventions représentaient 14 % des recettes de fonctionnement en 2014. Elles sont aujourd'hui de 6 %, ce qui fait un différentiel de 500 K€, donc un manque pour le budget. Est-ce que les communes, en France, nous en particulier, on paie une mauvaise organisation au niveau de la décentralisation, puisque la décentralisation ne devait pas être un désengagement total de l'État mais devait être aussi un accompagnement. Bien sûr, cette perte de recettes conjuguée à une politique de taux constants que la commune a menée entre 2006 et 2022, qui a été d'ailleurs pendant des années favorable aux seyssinois, a conduit à la nécessité de rétablir l'épargne nette pour garantir la capacité d'autofinancement sur les années suivantes. On peut voir aussi dans ce rapport que les charges de fonctionnement sont stables dans leur représentativité budgétaire. Plus de 55 % pour le personnel, à peu près 23 % pour les dépenses à caractère général et le reste pour d'autres dépenses. Le ROB nous montre l'endettement qui est inférieur, il faut le signaler, à la strate, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années mais il y a eu un effort de ce côté. L'endettement est inférieur à la strate de la population dans laquelle figure Seyssins, de 35 %, ce qui est important. Cela ouvre pour l'avenir des perspectives à venir en matière d'investissement. Il fallait le signaler. Un autre point que je voudrais signaler aussi et qui est important pour la vie des communes, c'est la modernisation comptable et son approche financière avec le compte financier unique, qui devient la nouvelle référence comptable et qui va offrir plus de lisibilité, de transparence et surtout, une information financière modernisée. Un pari, en somme, pour l'avenir. Merci. »

M. HUGELÉ : « Merci François GILABERT. Y-a-t-il d'autres interventions, des questions ? Isabelle BŒUF. »

Mme Isabelle BŒUF : « Bonsoir tout le monde. Je vous remercie pour ce rapport qui retrace le contexte général, tant international que local. Effectivement, la situation économique de la France est instable et la loi de finances vient d'être votée ce soir. Aujourd'hui, c'est un travail des élus au quotidien et une volonté politique affirmée par la sobriété et la rigueur qui doivent prévaloir. Selon votre document, les recettes de fonctionnement sont estimées, au CA 2025, à 12 millions d'euros, dont 8,5 de taxes foncières. C'est un effort financier important qui est demandé aux seyssinoises et aux seyssinois qui paient ces impôts. Les dépenses de la commune doivent tenir compte de ces données et le budget se doit d'être rigoureux et sincère. Nos orientations sont donc la rigueur dans la gestion des dépenses et des recettes, l'entretien du patrimoine bâti qui reçoit la population de la petite enfance au grand âge, dans des conditions parfois inacceptables et le service à la population. Merci. »

M. HUGELÉ : « On partage évidemment toutes vos ambitions. Par contre, est-ce que vous pouvez développer des conditions inacceptables pour les aînés et pour les enfants ? Qu'on comprenne bien. »

Mme BŒUF : « Il y a eu, cet été, des enfants qui ont souffert de la chaleur dans les classes. »

M. HUGELÉ : « D'accord. Donc ce qui est inacceptable, c'est la canicule. »

Mme BŒUF : « Non, ce n'est pas la canicule, c'est de ne pas avoir anticipé l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, alors qu'il faisait plus de 30° dans les classes et que les parents ont dû apporter leurs propres ventilateurs pour que l'air puisse circuler et que les enfants puissent avoir des conditions à peu près correctes. »

M. HUGELÉ : « Et donc c'est inacceptable qu'il y ait une canicule et que les bâtiments aient été construits dans des années où il y avait trois jours pas an à 30°, alors que nous sommes aujourd'hui à peu près à trois périodes de quinze jours à presque 40°. C'est ça qui est inacceptable, c'est le changement climatique. Donc on est bien d'accord. Oui, le changement climatique est inacceptable, effectivement, dans l'accueil des publics et on travaille, comme l'a montré Nathalie MARGUERY, à améliorer le confort thermique de ces bâtiments. C'est d'ailleurs l'objet du chantier qui débute cette année, l'école Blanche-Rochas, l'école de musique, qui vont faire l'objet d'une rénovation à près de 2 millions d'euros, après l'école du Priou qui a fait l'objet d'une extension, je vous rappelle, pour 700 000 €, une extension et une requalification pour lutter contre ces conditions climatiques. Tout ça en tenant compte du contexte financier et en désendettant encore la commune. C'est bien ce qui a été proposé. Donc j'entends. On avait besoin de comprendre. Inacceptable, oui, il est inacceptable qu'on ait trop chaud. C'est très clair et on travaille à lutter contre cet état de fait. Y-a-t-il d'autres interventions ? »

Mme BŒUF : « Les parents des enfants apprécieront votre réponse. »

M. HUGELÉ : « J'espère. On a un dialogue, avec les parents des enfants que vous essayez de remonter en ce moment, un dialogue constructif. Les parents sont capables de se rendre compte dans quelles conditions on accueille, aujourd'hui, leurs enfants, dans ces bâtiments qui ont été construits dans les années 80 pour la plupart, qui ne sont pas conçus pour des périodes à 40°, qui sont équipés progressivement de stores orientables comme à Condorcet, 40 000 € ; qui sont équipés de ventilateurs dans chaque classe de Louis-Armand, de salles rafraîchies, progressivement. Ce que vous proposez, c'est qu'on refasse, peut-être, toutes les écoles d'une seule et même traite, à 2 millions d'euros. Non, ce n'est pas ça ? J'ai cru comprendre que vous étiez pour la rigueur et pour le réalisme budgétaire. Je crois qu'on partage là-dessus. 2 millions d'euros sur Banche-Rochas et sur l'école de musique. C'est le bâtiment le plus important cette année 2026, après l'école du Priou, sans oublier l'école Condorcet, les stores orientables qui permettent de gérer la chaleur. On sait qu'on a des bâtiments qui sont des passoires thermiques, qui ont été construits il y a quelques dizaines d'années maintenant et qui ne sont plus du tout adaptés aux conditions climatiques de notre époque. Mais on sait aussi que la commune, on n'a pas de planches à billets, ce n'est pas une commune riche, Seyssins, contrairement à d'autres. Le tissu économique est plutôt modeste. Il faut savoir raison garder, avancer progressivement. Ce que je trouve super, c'est qu'effectivement les parents ont complété en brumisateurs, en ventilateurs, en climatiseurs parfois, même si on est, là-dessus sur un vrai débat. Faut-il climatiser ces espaces ? Je ne suis pas persuadé. On apprécie que les parents aient complété les équipements, acheté, mis à disposition. On continue, d'ailleurs, d'acheter. Cette année encore, on a un budget qui permettra d'acheter des brumisateurs et des ventilateurs, des brasseurs d'air. Je rappelle également que chaque quartier de la commune bénéficie d'une ou deux salles rafraîchies, Village, Pré Nouvel, Centre et Plaine, pour pouvoir accueillir des classes et des enfants qui seraient en situation de gêne sur ces période de grande canicule. On a eu assez peu de demandes, d'ailleurs, des enseignants, puisqu'on a proposé. On a eu assez peu de demandes pour emmener les élèves, en période de canicule, dans le théâtre Schoelcher qui est rafraîchi, dans la salle Marius-Roche au CCAS, à l'église du côté du Village. On a eu assez peu de sollicitations des enseignants. En revanche, beaucoup d'initiatives des enseignants qui ont pu sortir dans le parc François-Mitterrand, à l'ombre des arbres, pour poursuivre leur pédagogie, avec la fourniture d'eau, etc... de la part de nos services. On travaille en commun, en complémentarité. Les parents apportent. Je trouve que c'est très bien ces initiatives qui permettent de compléter l'effort public, l'effort réalisé par les contribuables. Y-a-t-il interventions ? Anne-Marie MALANDRINO. »

Mme Anne-Marie MALANDRINO : « Bonjour à tous. Merci beaucoup à Mme MARGUERY pour sa présentation et aux services pour l'élaboration du document. Nous voici arrivés au dernier débat d'orientations budgétaires de la mandature. Durant ces six années, nous avons essayé de faire entendre notre voix, une voix différente de la vôtre, peut-être plus proche, sûrement, des habitants, au vu des différents recours tant sur Pré Nouvel que sur la Plaine. Recours qui faisaient encore l'objet d'une décision du Maire dans nos pochettes, aujourd'hui, sur les différents projets de construction de la commune. Une voix discordante aussi, sur la sécurisation de l'emprunt toxique, qui n'avait rien à voir avec le mot CM du 02-02-2026 – Procès-verbal des délibérations

sécurisation, mais avec un taux d'emprunt usuraire de 40 %, dix fois plus que le taux normal et un coût de 5 millions d'euros. Une voix opposante aussi, sur les différents projets que vous nous avez soumis, projet avorté de l'extension du gymnase Beauvallet, irréaliste et trop coûteux ; projet de la médiathèque, dont l'abandon nous coûté 246 000 € ; ou la mise en régie du personnel de LEJS qui a fait, malheureusement, exploser les dépenses de fonctionnement de notre commune. Mais aussi une voix constructive, dans le cadre de l'entretien et de la rénovation de nos écoles ou de notre église. Et que nous proposez-vous aujourd'hui ? Un nouvel emprunt d'1,6 million, pour faire porter encore aux futures générations la dette de Seyssins. C'est un discours qui fait écho à ce qui se passe actuellement au vote du budget, à Paris, pour la France. Mais après un emprunt d'1,5 millions en 2022, une augmentation sans précédent de la taxe foncière de 33 % c'est-à-dire de 26 % pour la commune et une revalorisation des bases de 7,1 % en 2023, un nouvel emprunt d'1 million en 2024, vous nous reproposez d'avoir recours à un emprunt. Que nous préparez-vous pour 2027 ? Une autre augmentation des impôts peut-être. En tous cas nous, nous ne laisserons plus maltraiter nos citoyens et on ne vous laissera plus vous réfugier derrière le Covid, la crise énergétique, la guerre en Ukraine. Maintenant, on va parler des choix majeurs que nous ne partageons pas avec vous. Le nouveau quartier de Pré Nouvel, vous le dites très souvent, on a fait onze recours pour infléchir ce projet, car ce n'était pas notre projet, même si nous étions favorables à la réalisation d'un nouveau quartier. On peut le dire maintenant avec un peu de recul, c'est un vrai échec. Trop de logements entassés dans un espace réduit, pas assez de parkings, pas de vie de quartier, plutôt une cité dortoir propice à l'installation de conflits de voisinage, de délinquance. Mais grâce à ce nouveau quartier, vous nous promettiez des rentrées d'argent, permettant un équilibre financier. Force est de constater que rien n'en est, malgré les 35 % de logements sociaux. Au contraire, Pré Nouvel nous a coûté 60 000 € en 2025, 60 000 € en 2026, nous coûtera vraisemblablement 92 000 € en 2027, tout cela sans compter avec le coût du logement social en termes de crèches, cantine, écoles, aides au CCAS, dont d'ailleurs vous avez provisionné une augmentation de budget. À cela, on peut ajouter aussi les dégradations et peut-être, une augmentation de l'insécurité. On peut parler aussi du projet de la rue Raoul-Follereau, une expropriation des propriétaires qui ont été forcés de vendre, pour un projet qui est loin de faire l'unanimité et qui va encore coûter à la commune. On parle aussi de replanter des arbres, à grands frais, 30 000 € de replantation, alors que vous avez détruit une partie de la forêt de la colline de Comboire pour faire des logements. On investit pour protéger le crapaud alyte accoucheur. Ah oui, vous avez détruit son habitat en bétonnant les ruisseaux. On peut faire des économies partout et tout le temps. Encore faut-il avoir du bon sens et respecter nos concitoyens. Des élections sont à venir et chacun aura le choix de poursuivre ou bien de se tourner vers une autre voie. Merci à tous. »

M. HUGELÉ : « C'est nous qui vous remercions pour ces propos et cette analyse. On n'est définitivement pas sur la même longueur d'ondes, cela ne surprendra personne. Votre vision un peu passéiste de la société trouve ses limites, ce soir, dans vos propos, avec beaucoup d'erreurs sur la présentation, avec beaucoup d'incompréhensions sans doute. Pré Nouvel nous coûte 62 000 € par an. Pré Nouvel nous rapporte 700 000 € par an de fiscalité. Ce n'est pas parce qu'on a un budget qui permet l'aménagement, avec un aménageur qui est une filiale du Département, avec un budget, des recettes, des plus et des moins, à 62 000 € pour anticiper les problématiques juridiques, les aménagements de proximité, qu'on a un déficit sur cette opération. Vous avez oublié les recettes fiscales qui sont versées chaque année par les habitants de ce quartier. Vous stigmatisez un peu parce qu'on voit bien que, par ailleurs, Pré Nouvel concentre toutes les critiques, la délinquance, le logement social, tout ce qui peut être amalgamé autour du logement locatif social. Pré Nouvel ne porte ni plus ni moins que 33 % de logements sociaux, comme les autres quartiers de la commune, en tous cas comme toutes les opérations qui sont réalisées sur la commune de Seyssins depuis 25 ans. Ni plus ni moins, soit 70 % de propriétaires qui portent et qui versent à la commune près de 700 000 € de recettes fiscales. Donc Pré Nouvel ne coûte pas 62 000 €, il coûte 62 000 et il rapporte 700 000 €. La rue Raoul-Follereau, c'est une opération, personne n'a été expulsé. Qui a été expulsé, exproprié ? De quoi, d'où ? Vous avez des informations à ce sujet que je n'aurais pas, peut-être ? La rue Raoul-Follereau, soyons sérieux, c'est une opération, une préemption sur une maison vide à la vente, une préemption par la Métro, l'EPFL, à la demande de la commune, pour réaliser une opération de logements sociaux. Saviez-vous que c'était le quartier de la Plaine qui, aujourd'hui, porte le moins de logements locatifs

sociaux, environ 17 %, de toute la commune ? Il y a donc une nécessité de rééquilibrer. On est dans une situation où nous devons des comptes à l'État. Quelle que soit la couleur politique des gouvernements que nous aurons en face de nous, il faudra rendre des comptes, il faudra produire du logement locatif social. Nous sommes en période électorale, c'est bien de le rappeler. Quelle que soit l'équipe qui sera élue en 2026, elle devra rendre des comptes au Préfet et produire des logements sociaux. Je vois bien qu'ici et là, les différents programmes éludent cette réalité. Nous, on l'affronte avec courage, comme depuis le début. On affronte cette réalité. Il faut produire du logement locatif social, il faut tendre vers 25 % de logements locatifs sociaux. À Seyssins aujourd'hui, la Plaine est un peu en retard, donc nous proposons un peu de rééquilibrer. Mais il ne s'agit pas de tartiner de logements locatifs sociaux. Il s'agit de maîtriser notre avenir en réalisant des logements locatifs sociaux nous-mêmes, sans qu'on nous enlève ce droit à construire. Si on ne fait pas, c'est l'État qui se substitue à la commune. Il y a quelques maires dans l'agglomération qui peuvent en témoigner. On leur retire le droit à accorder des permis de construire et on fait à leur place. Et là, on s'embarrasse nettement moins de précautions, on fait des quartiers à 100 % de logements sociaux pour rattraper. C'est l'État qui se substitue au maire. Nous, on a décidé, avec courage, de dire la vérité aux seyssinoises et aux seyssinois. La loi, c'est 35 %, il faut qu'on y aille doucement, tranquillement, sereinement, dans la concertation. Pas éluder le problème, pas le cacher sous le tapis. C'est la réalité qui s'impose à nous, c'est comme ça. Donc on y va pour ne pas laisser les autres faire à notre place. On est seyssinois, on est attaché à cette commune, on est attaché à cette qualité de vie, on propose des projets et des programmes qui sont équilibrés. Demain, rue Raoul-Follereau, rue de la Liberté, il y aura un programme qui mixe intelligemment, avec respect, du logement locatif social et aussi de l'accession à la propriété et aussi, surtout, de l'accession sociale, qui est un produit très peu présent à Seyssins et qui permet à des jeunes, des primo-accédants, de trouver une accession à un prix contenu, encadré, modéré. Franchement, que demandent les familles ? Vous les recevez, les familles, dans votre bureau ? Sans doute un peu. Vous les croisez. Je les reçois toutes les semaines, tous les jours. Elles veulent rester à Seyssins. Elles veulent des logements pour leurs jeunes enfants qui ne peuvent pas acheter. Elles veulent des logements pour leurs anciens, les aînés qui ne peuvent plus rester dans les maisons et qui ont besoin d'appartements ergonomiques, accessibles, etc. C'est ça, la réalité de la vie aujourd'hui et de nos territoires, de nos communes. Et à Seyssins et à Pré Nouvel, on vit très bien, je vous assure. En témoignent les réunions d'appartements que nous pouvons faire en ce moment parce qu'on est en campagne, comme vous. En témoignent les rencontres publiques que nous avons. On est très heureux de venir à Seyssins, c'est une commune qui est très recherchée. Je crois qu'il faut qu'on s'enthousiasme. Il y a des difficultés sur lesquelles on peut tous partager, c'est une réalité. La période est à l'instabilité politique, à l'instabilité financière. Cela renvoie à la responsabilité individuelle de chaque Français, de chaque Seyssinois qui vote. Il y a des choix qui ont été faits, sans doute, sous le sceau et le régime de la colère et on voit ce que cela donne, à l'Assemblée Nationale. Une assemblée, un hémicycle qui est tellement hystérique que plus rien ne fonctionne. Les français ont voté avec la colère, en demandant plus de sécurité, plus de je ne sais quoi, plus de sévérité. Et on a, aujourd'hui, un hémicycle qui est tellement fracturé, que les premiers sanctionnés sont les français, puisque les budgets ont du mal à être votés, les projets ont du mal à être financés, les communes ont du mal à recevoir les subventions et les supports de l'État. Je crois qu'il faut revenir à plus de raison, à plus de tempérance, pour savoir apprécier ce dont nous disposons et notamment à Seyssins, qui reste une des 4-5 communes les plus recherchées de l'agglomération. Se dire la vérité, les temps sont difficiles, les impôts augmenteront effectivement mais j'ai entendu, ici ou là, laisser entendre que la commune augmenterait les impôts, ce n'est pas le cas. Ce sont les bases, on a bien compris, qui augmentent des impôts, c'est-à-dire l'évaluation produite par le vote du budget et des députés. Le risque est d'ailleurs d'avoir des hémicycles hystériques qui pourraient voter des augmentations qui sont plus importantes. C'est le risque. Revenons à plus de tempérance, à plus de réalisme aussi. La commune est attractive, elle a des atouts de ce point de vue et son principal atout est sans doute sa capacité, l'expertise de cette équipe municipale à comprendre les phénomènes, les constructions, à connaître bien le territoire, à savoir où sont les opportunités, de manière à pouvoir produire des logements et assurer le renouvellement générationnel et familial et à produire des recettes fiscales supplémentaires. C'est ce qu'on vous propose, en tous cas, dans ce budget. Y-a-t-il d'autres interventions ? Eric GRASSET. »

M. Eric GRASSET : « Merci. Bonsoir à toutes et tous. Juste quelques mots, je serai rapide. Premièrement sur les réunions budgétaires, bien redire à tous les seyssinois, malgré de que vous avez dit M. HUGELÉ, les réunions budgétaires sont réapparues en 2023, après ce que j'appelle le coup de massue fiscale. Vous avez fait quatre réunions, il me semble, après et pas avant. Il y en avait, en effet, dans le passé, lorsque Catherine BRETTE était dans la majorité et après il n'y en a plus eu. Vous étiez le Maire d'ailleurs, à l'époque, depuis 2012. C'est ainsi. Les réunions sont revenues, ce n'est pas le Covid. Elles sont revenues en 2023, après le coup de massue fiscale et nos attaques ici avec des différentes oppositions, vous expliquant qu'on ne s'y prenait pas comme ça, qu'il pouvait y avoir une hausse d'impôts mais qu'il fallait discuter au préalable avec les seyssinois. En tous cas, l'histoire de Seyssins depuis au moins 1995, était inscrite dans des débats préliminaires sur les questions fiscales. C'est fait, on ne va pas revenir dessus, mais il n'y a pas, dans les conseils municipaux, à trahir la réalité et à préparer une campagne électorale en racontant tout et n'importe quoi. Je voudrais revenir sur un tableau. Je voudrais remercier les services qui nous ont produit des documents de qualité, remercier Mme la maire adjointe au budget et finances. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais vous nous produisez des éléments pour qu'on puisse travailler et on vous en remercie. J'ai une question. Il y a des petits problèmes de pages. C'est sur les recettes fiscales, faire remarquer la hausse. Voir si je ne me trompe pas puisque régulièrement, lorsque je prends la parole, on me dit que je me suis trompé, donc je voulais m'assurer de ne pas me tromper. Je vois qu'en 2020, les impôts locaux à Seyssins, à l'époque, la taxe d'habitation et le foncier amenaient 5,4 millions. Pour moi c'est page 7, c'est un tableau, je ne sais pas à quelle page il est pour vous, visiblement on n'a pas les mêmes documents. En 2026, dans vos prévisions, les recettes fiscales seront de 8,6 millions. C'est bien pour montrer aux seyssinois, ces recettes sont passées de 5,4 millions à 8,6 millions, ce qui fait une hausse de 59 % depuis 2020. Cela explique les regards des seyssinois sur leur feuilles d'impôts. Vous dites, tout le monde est en campagne électorale, on nous parle de ces choses, c'est normal. Nous, on en a parlé dans ce mandat en disant qu'on pouvait augmenter les impôts, on comprenait des choses mais quand même, là ça faisait beaucoup. Et on voudrait bien dire aux seyssinois en effet, on vous comprend, c'est passé de 5,4 millions à 8,6 et ce n'est pas simplement parce qu'il y a eu des constructions et donc une hausse des bases locatives. C'est tout simplement les hausses toutes les années, les 33 % de l'année 2023, les 4 % des bases de 2024, etc. Tout ça s'ajoute et finit par peser lourdement. En effet, Seyssins est une commune agréable. Les différentes équipes qui sont passées par là se sont mobilisées et pas simplement que l'équipe que vous, même si vous êtes élu depuis 2012, Fabrice HUGELÉ, avant vous il y a eu des gens, après vous il y en aura. En tous cas, c'est notre espérance et c'est la vie, c'est la vie démocratique. Il ne faut pas le prendre mal, chacun d'entre nous, c'est normal qu'il y ait des changements. À côté de ça, il y a aussi plein de gens qui nous disent avoir du mal à payer leurs impôts. Je crois qu'il faut aussi l'entendre. Il faut aussi entendre ces choses collectivement parce que nous sommes tous, les trois équipes ici présentes, engagés dans une volonté d'un Seyssins de qualité, en tous cas je l'espère. J'en suis persuadé pour l'équipe ICD, j'en suis persuadé pour l'équipe Seyssins Ensemble, j'en suis aussi persuadé pour vous. On n'a pas les mêmes visions mais je suis persuadé que les trois équipes ont envie d'un Seyssins encore meilleur et je pense qu'il faut faire attention aux questions de fiscalité. Vous avez utilisé la matraque fiscale en 2023, très fortement et trop fortement et cela pèse, aujourd'hui, pour de nombreux seyssinois. Les propriétaires ne sont pas tous des gens très riches. C'est comme ça, il faut en prendre acte. Ce n'est pas propre à Seyssins, c'est la même chose sur la commune d'à côté à Seyssinet-Pariset. On peut aller de l'autre côté à Claix, on peut traverser la rivière et aller à Grenoble. On fait toute la France, c'est pareil. Il faut se poser la question de l'imposition locale, il faut savoir la manier avec discernement et douceur, même s'il est normal de payer des impôts pour financer les équipements dont on a besoin. On vous a déjà dit, dans le mandat, j'ai repris mes anciennes interventions, elles étaient justes et elles pourraient encore resservir. Je ne vais pas toutes vous les refaire, ce n'est pas la peine, mais j'avais une série de petites questions. Notamment, dans votre programme pour 2020, vous parliez d'une extension de la crèche, on ne l'a pas vue dans ce mandat. J'aimerais savoir pourquoi et ce qu'il en est. De la même manière, on a vu apparaître des choses dans le mandat, une médiathèque. On vous avez dit ce qu'on en pensait, à savoir que Seyssinet fait une médiathèque qui n'est pas loin, on sait qu'il faut rénover la médiathèque du Centre. On a pu échanger avec l'adjoint à la culture, Jean-Marc, sur ces questions. Qu'en est-il ?

Vous avez engagé des dépenses, vous avez bloqué le projet. On avait dit qu'on trouvait l'idée très intéressante mais qu'on ne voyait pas comment on allait financer tout ça, qu'il y avait de vraies questions et que ça faisait plus effet d'annonce que projet réel. On est heureux de voir arriver Beauvallet, enfin. On a eu, en début de mandat, des conseils municipaux assez houleux. Vous aviez un projet d'extension de Beauvallet qu'on trouvait intéressant, mais complètement décalé par rapport aux finances de la commune. Quand on vous le disait, vous nous expliquiez qu'on n'avait pas d'ambition, qu'on n'avait pas de projet, qu'on n'aimait pas le sport, qu'on n'avait pas d'ambition. On peut lister tout ce que vous nous avez raconté. On vous disait simplement qu'on voyait bien l'état des finances communales, on pensait faire une rénovation thermique mais s'arrêter là, quitte à avoir un projet pour le futur, pourquoi pas. À l'époque, il fallait faire une rénovation thermique. Aujourd'hui, vous avez l'air de lancer cette rénovation thermique. D'ailleurs je finissais, il y a quelques années, mon intervention en disant qu'on pensait qu'il fallait limiter les grands projets, maintenir l'existant, le rénover. Finalement, j'ai l'impression que vous avez relu ce que je vous ai dit il y a quelques années. Vous avez peut-être pensé la même chose, tant mieux. Qu'il fallait adapter nos bâtiments au changement climatique et cela devient urgent. Ce n'est pas de la manière dont vous nous avez répondu tout à l'heure, à ma collègue d'ICD Isabelle BŒUF sur les questions de canicule. Elle vous expliquait, elle ne vous disait pas que c'était de votre faute s'il y avait de la canicule, M. HUGELÉ, bien au contraire. On ne le pense pas et on ne se permettrait pas de vous le dire, même si on avait l'idée ubuesque de le penser. Ça fait des années que Seyssins a pris du retard sur ces questions. On a passé le mandat à vous le dire. On voit que vous voulez verdir votre projet de fin de mandat, d'ailleurs votre campagne électorale est tout en vert, comme moi. Ce n'est pas le même, c'est clair. Vous allez bientôt tenter d'être plus écolo que les écolos, pourquoi pas. Chacun présente ce qu'il veut aux électeurs qui sauront, je l'espère, trier entre le faux et le vrai. Ce sont des choses qui sont assez étonnantes. Je vous disais, en 2024, que vous alliez vous lancer dans des travaux en fin de mandat, histoire de dire que vous avez fait quelque chose pendant ce mandat sur la rénovation énergétique. En effet, c'est Blanche-Rochas. Très bien, il n'y a aucun problème sur le sujet. Tout ça montre bien qu'il y a la politique, il y a la parole et les actes. Vous avez une très grande parole, mais les actes suivent plus difficilement et sur Beauvallet, c'est l'opération ratée de votre début de mandat. Vous auriez dû vous contenter, comme on vous avait dit, de le rénover thermiquement. C'était déjà de l'argent, c'était déjà bien suffisant. Aujourd'hui, on aurait un bâtiment qui serait beaucoup moins énergivore, qui est la passoire thermique qui dans tous les rapports de l'ALEC apparaît. C'était cela une vraie politique et ce n'était pas faire constamment des grands projets. Oui, on a besoin d'équipements, mais vous le dites vous-mêmes et vous répondez à des seyssinois que si les impôts sont élevés, c'est parce qu'il y a beaucoup de bâtiments. Il faut, aujourd'hui, être frugal. Il faut essayer de limiter les extensions de bâtiments, refaire tout ce qu'on a besoin de faire et après, se lancer dans autre chose. Merci de m'avoir écouté. »

M. HUGELÉ : « C'est un plaisir de vous écouter. On est dans le débat et c'est un moment important pour la vie communale. Vous nous réclamez à la fois une extension de la crèche et en même temps, de la frugalité dans l'entretien des bâtiments. On voit bien la limite de l'exercice et de votre propos. Vous êtes, finalement, dans votre rôle d'opposant, avec une critique qui est parfois un peu facile. Vous avez vécu, comme nous, le mandat dans sa difficulté. Depuis le Covid, les gilets jaunes, l'inflation galopante, l'explosion des coûts de l'énergie, on l'a expliqué ici-même, conseils municipaux après conseils municipaux, commissions communales de travail après groupes de travail, le mandat a été compliqué pour toutes les communes de France, à tel point qu'en 2023, 25 % des communes ont décidé d'augmenter considérablement, de travailler sur des recettes supplémentaires et notamment, de profiter de la suppression de la taxe d'habitation pour que cette facture, au final, des impôts locaux soit la moins douloureuse possible pour les habitants. C'est bien le cas à Seyssins, puisque nous avons travaillé avec la Direction générale des finances publiques qui nous a renseignés, nous renseigne et continue de suivre, sur le fait qu'entre 2019 et 2025, 95 % des ménages seyssinois ont vu leur imposition baisser. La taxe foncière a augmenté considérablement, c'est vrai, comme 25 % des communes en France. Je ne veux présager de rien, mais on verra ce qui se passera demain, au lendemain des élections et dès la première année, parce que les communes sont comme nous, elles sont exsangues et il faudra, à un moment ou à un autre recourir, si on veut maintenir la qualité de service, un même niveau de service, que les autres communes recourent aussi au levier fiscal. Nous

l'avons fait, il me semble, avec transparence, en expliquant, en faisant quatre réunions publiques pour expliquer cette décision, pour maintenir le niveau de service, au moment même où on supprimait définitivement la taxe d'habitation. Prenez les feuilles d'imposition, la taxe foncière a augmenté, les impôts ont diminué sur la totalité du mandat et les seyssinois n'ont pas eu à se plaindre et à perdre un niveau de service et d'équipement qui sont restés les mêmes. L'extension de la crèche, on l'a expliqué déjà plusieurs fois je crois. La dénatalité est la responsable principale de l'abandon de ce projet. La dénatalité qui fait que la baisse de naissances en France et à Seyssins est importante, à tel point que, cette année, comme partout en France, le nombre de décès à Seyssins est plus important que le nombre de naissances. C'est ça, la réalité démographique. Il aurait été complètement irresponsable de produire une augmentation, une extension de la crèche, comme vous le demandez, alors même que les indices démographiques. C'est ça la souplesse et l'adaptation de l'équipe municipale qui, tout au long du mandat, a dû se battre avec des évolutions fortes des paramètres qui composent son quotidien et son environnement direct de travail. On finit le mandat avec une instabilité financière historique, une instabilité politique historique qui fait qu'en janvier 2025, l'État devait mettre 500 000 € sur la table pour la médiathèque, qui était un projet attendu, débattu, travaillé avec les seyssinois et les seyssinoises. En janvier 2025, la DRAC devait mettre 500 000 € sur la table et en février 2025, ce sont 10 000 € qui sont annoncés. Vous l'avez vécu, on l'a expliqué ici. Vous faites comme si vous êtes étonné, mais cela nous permet de rappeler qu'on ne peut pas refaire l'histoire, refaire le match, c'est tellement facile. Le mandat s'est passé ainsi, au gré des crises que nous avons subies. On discute beaucoup avec les autres maires dans la Métropole. Les conditions sont identiques partout, de la même manière, à l'exception des communes qui ont la chance de pouvoir bénéficier d'un tissu économique plus important, d'une installation économique qui rapporte de la fiscalité. La fiscalité dont vous parliez tout à l'heure, l'augmentation, reprenez les chiffres. Passage de 6 à 9 millions d'euros, reprenez les chiffres, travaillez vos dossiers. L'augmentation principale de ces recettes fiscales tient à l'augmentation des bases et à l'installation des familles, pour l'essentiel de la progression entre le début et la fin du mandat. C'est comme ça, c'est la réalité des éléments. Vous vérifierez, Catherine BRETTE, Eric GRASSET et vous nous en reparlerez lors du prochain conseil municipal. C'est la réalité. Seyssins ne se défait pas, assume ses responsabilités. Nous, on dit, on fait du logement social, on a une obligation. On dit qu'on n'a pas d'étiquette politique et que notre seul parti, c'est Seyssins nature et solidaire. On ne fait pas semblant, on ne met pas une laine polaire verte pour faire croire. Nous, on explique que l'écologie, c'est quelque chose qui doit être partagé au-delà des étiquettes politiques par tous. On fait de l'écologie politique, nous aussi on sait faire. Il ne suffit pas d'avoir une étiquette sur le front pour construire une réponse au dérèglement climatique et aux contraintes de notre époque. Pour les constructions, les réalisations du mandat, je vais passer la parole à Emmanuel COURRAUD, adjoint à l'urbanisme. »

M. Bernard LUCOTTE quitte la salle du conseil.

M. Emmanuel COURRAUD : « Merci M. le maire. Bonsoir à tous. Je voudrais répondre à deux interpellations, d'un côté Mme MALANDRINO, de l'autre côté le groupe ICD. Je vous englobe tous les deux, Eric GRASSET et Isabelle BŒUF. Je vais commencer par les interpellations d'Eric GRASSET. Vous interpellez M. le maire en disant que ce sont des paroles et peu d'actes. Je dirais que nos actes reflètent nos paroles. On s'était engagé, en début de mandat, de rénover les bâtiments. Blanche-Rochas est l'exemple marquant de la double volonté, que ce soit culturelle ou associative, associative et éducative pardon. Blanche-Rochas, les études ont commencé en 2023. C'est le temps des études, je ne voudrais pas qu'on nous accuse de faire dans la précipitation, dans l'inefficacité de l'argent public. L'objectif, c'est aussi 50 % d'économies d'énergie, c'est notre cible. Cela a été démontré par des études complémentaires. Ce n'est pas par hasard qu'on en arrive là. Je ne voudrais pas qu'on précipite les rénovations et que derrière, on nous accuse d'avoir été trop rapide et, du coup, inefficace. C'est l'enjeu, d'un point de vue énergétique, d'un point de vue économique parce que ce sont les charges de fonctionnement qui vont diminuer, je vous le rappelle, ce qui nous engrange des capacités d'autofinancement pour investir dans les futurs projets communaux. Il en va aussi du confort, là je réponds à Isabelle BŒUF, des équipes enseignantes et de nos enfants en priorité, nos enfants dans le système éducatif et culturel, parce que c'est un double emploi sur ce bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Des actes, c'est ça qui

CM du 02-02-2026 – Procès-verbal des délibérations 22 / 44

nous motive, qui nous motivait sur ce mandat. C'était en lien avec les résultats des audits de l'ALEC qu'on vous présente chaque année, qui nous motivaient sur ce terrain. En complément par rapport aux remarques d'Isabelle BŒUF, j'aimerais souligner le fait que je n'aimerais pas qu'on laisse entendre, ce soir, qu'on n'a rien fait dans les écoles. Il y a des moments où il y a des périodes de canicule, ça se ressent dans des écoles, dans les bâtiments communaux d'une manière générale, au même titre qu'à votre domicile si vous n'êtes pas équipés de climatisation. Chacun souffre plus ou moins de la chaleur, en fonction de son équipement. Mais je ne voudrais pas laisser entendre, ce soir, au sein du conseil municipal, que l'équipe en place majoritaire n'a rien fait dans les écoles. C'est comme ça que je l'ai entendu, mais peut-être que j'ai une oreille polarisée, en tous cas sélective. Ce que j'aimerais souligner en complément, c'est qu'on a le prisme de la vision de la salle de classe. Je voudrais qu'on élargisse un peu ce champ par les écoles qu'on désimperméabilise, qu'on végétalise. Cela permet de rafraîchir les cours d'écoles. Je pense à Louis-Armand, qu'on a commencée dès 2020, dès le début du mandat. On a planté, on a désimperméabilisé, on a retiré du goudron. Il faut le souligner. Cela participe grandement au rafraîchissement de nos bâtiments par l'inertie thermique. On a planté des haies, je pense à Blanche-Rochas, à Louis-Armand. Je vous passe les montants, plus de 10 000 € à chaque fois, dans chaque école, dans chaque action. Bien entendu, on accompagne avec des bancs pour le confort, mais cela ne participe pas au rafraîchissement, donc vous allez me dire que j'exagère mais je le souligne quand même. Dans la cour du Priou, l'aménagement paysager a fait partie de la fin des travaux de l'extension du Priou, en lien avec l'accompagnement du nouveau quartier de Pré Nouvel. C'est quelque chose que je vous invite à souligner, au-delà des jeux que l'on a ajoutés. M. le maire a parlé des BSO (*Brisés Soleil Orientables*) à Condorcet, c'est une réalité. C'est quelque chose qu'on a commencé il y a plusieurs années, qui se poursuit. C'est toujours long pour les personnes qui attendent, c'est une évidence. Il n'empêche que ça se fait. Cela se concrétise chaque année. Les collègues qui sont en conseils d'écoles subissent des critiques mais aussi, ont ce type de remarques et de remerciements, qui nous permettent d'avancer et de nous motiver dans ces rénovations, dans ces accompagnements d'équipements. Je pense aux ventilations, des brasseurs d'air, M. le maire en a parlé. Je réinsiste, parce que c'est un équipement coûteux, qui participe au confort d'été si on veut parler du confort d'été. Cela ne remplacera jamais une climatisation. Est-ce que c'est vraiment l'objectif d'aller vers une climatisation, qui va nous alourdir le budget communal en termes de fonctionnement ? C'est une question qu'il faut se poser, mais avant d'aller vers de la climatisation, il faut renforcer l'isolation des bâtiments. Et l'isolation des bâtiments ne va pas sans la ventilation au sens large. Je pense à la VMC double flux, qui était une priorité dans les dortoirs des maternels pour le confort de nos tout petits. On l'étend à chaque fois, cela fait partie de la rénovation de Blanche-Rochas. Cela fait partie du confort d'été qu'on souhaite apporter à nos enfants dans les salles de classe, ainsi qu'aux équipes enseignantes et du périscolaire. Pour aller en complément avec Mme MA LANDRINO, concernant le quartier de Pré Nouvel, qui évolue d'année en année depuis plus de 10 ans maintenant, avec l'accueil de nouveaux seyssinois. Peut-être que j'ai une oreille polarisée, je m'en excuse par avance, mais je n'aimerais pas entendre de stigmatisation des habitants de Pré Nouvel. C'est ce que j'ai entendu ce soir et ça me heurte d'entendre ça, peut-être parce que j'habite Pré Nouvel. Je vous le dis, je peux rester tranquille, mes enfants aussi, à se promener à Pré Nouvel, quelle que soit l'heure du jour et de la nuit. C'est une réalité. Je vous invite personnellement à venir vous promener dans le parc de Pré Nouvel, quel que soit le secteur du quartier. Il y a des jeux pour enfants, des parcs à chiens. Peut-être que vous n'êtes pas concernée. C'est un lieu de convivialité, de sociabilisation, où les gens s'arrêtent, discutent. Cela nous permet d'avoir une tramée verte au milieu de ce nouveau quartier. Cela peut ne pas plaire architecturalement, mais c'était un parti pris qu'on a pris il y a plus de 10 ans aujourd'hui, d'avoir des bâtiments autour d'un parc. Aujourd'hui ce parc existe, on entend l'eau couler, le silence règne aussi. On est à deux pas de l'Espace Naturel Sensible de Comboire. Je vous invite à venir passer un peu de temps avec les habitants de Pré Nouvel pour discuter avec les gens. Encore tout à l'heure, j'ai rencontré deux personnes qui venaient visiter un appartement, qui étaient d'un enthousiasme absolument non dissimulé pour venir habiter à Pré Nouvel. Je m'arrêterai là, M. le maire. »

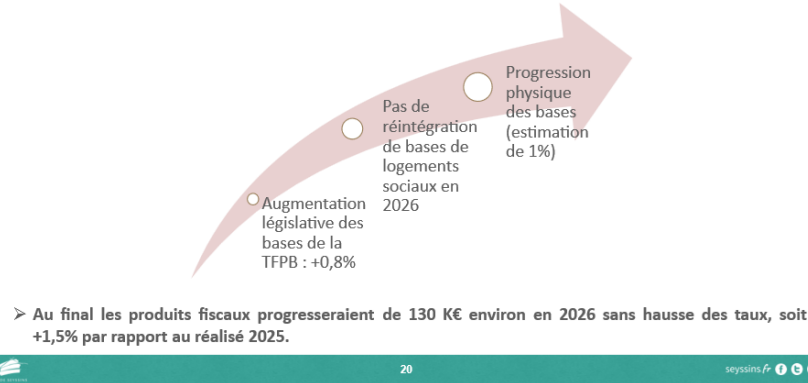
M. HUGELÉ : « Merci pour ces compléments, Emmanuel COURRAUD. Je vais passer la parole à Sylvain CIALDELLA qui voulait compléter. »

M. Sylvain CIALDELLA : « Merci. Bonsoir. Concernant l'extension de la crèche, le temps des études nous a fait comprendre qu'il fallait revoir les choses différemment, parce qu'il y a une baisse de la natalité. Aujourd'hui, le taux de couverture est de 104 pour 100 enfants. C'est-à-dire que tous accueils confondus, il y a plus de places que d'enfants qui sont en demande. C'est aussi pour ça qu'on a arrêté le projet. C'est la raison qui nous a fait comprendre les événements et le contexte qui avait évolué. Concernant la canicule, ça concerne tout le monde. Je veux vous donner des chiffres concrets. Cette année, on a mis en œuvre, encore une fois, le plan canicule du 25 juin au 15 septembre. Pour vous donner quelques chiffres, ce sont 148 personnes inscrites sur ce registre. Ce sont des personnes qui ont été contactées jusqu'à six fois pour la première période de canicule en juin et jusqu'à cinq fois sur la seconde période de canicule qui a eu lieu en août. Ce sont onze vagues d'appels, dont cinq en vigilance rouge. Je remercie les services. En plus de cela, cette année, on a voté une délibération pour avoir une astreinte le weekend. Résultat des courses, c'est un total de 700 appels qui ont été passés, pour être au plus près de l'évolution des besoins de nos séniors. Ce sont les salles fraîcheur, mais aussi toutes les activités qui sont mises en place par l'animatrice du CCAS qui est en complément constant et toute l'année, pour être au plus près de ce qui se passe pour eux, de comment leurs besoins évoluent et comment on peut répondre à ces besoins en complémentarité, avec le réseau, les partenaires, les institutions comme la CAF et le Département. Pour vous donner un autre exemple, c'est le groupe de travail mobilité piétonne, avec l'aménagement, basé sur une cartographie de la ville, d'une quarantaine de bancs, qui va permettre à des personnes d'un certain âge de pouvoir être mobiles, d'être en promenade jusqu'à nos commerces, avec des points d'eau, des repères de bancs, pour se reposer, rencontrer des gens, discuter et aller jusqu'à la boulangerie pour acheter son pain. C'est aussi cela. Parce que le CCAS est un moyen pour créer de la justice sociale sur le territoire. C'est favoriser l'équité à l'accès aux services, réduire les inégalités sociales, renforcer la cohésion sociale. Et quand on parle des quartiers, avec la forte contrainte géographique que nous avons, quand on parle de Pré Nouvel, de la Plaine, le CCAS, cet outil, permet de faire du lien social à travers les jobs d'été, les jobs citoyens. On permet à des jeunes de Pré Nouvel et de la Plaine de travailler ensemble, qui après vont se rencontrer sur notre territoire, se dire bonjour, se retrouver dans les clubs de sport ou dans les associations sociales. Concernant le budget, c'est plus 15 000 €, c'est surtout sur une augmentation du budget du personnel, expliquée principalement par la hausse des cotisations retraite des fonctionnaires. Ce n'est pas qu'on l'a décidé, c'est comme ça. Donc l'action, de la réflexion, au plus près des besoins, pour les seyssinois. Le CCAS, c'est le maillon fort de ce lien social. »

M. HUGELÉ : « Merci Sylvain. Y-a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je vais laisser Nathalie MARGUERY conclure, non sans rappeler que l'action publique s'inscrit dans un temps long, qu'on le veuille ou non, qui que ce soit. Rappeler et insister, après Emmanuel COURRAUD et Sylvain CIALDELLA, que les audits énergétiques pour l'école Blanche-Rochas, mais aussi pour le gymnase Jean-Beauvallet, pour l'école Louis-Armand, ont été réalisés en 2023. On est en 2026 et on va enfin pouvoir mettre un premier coup de pioche, pas un coup de pioche dans l'école Blanche-Rochas mais coller de l'isolant, refaire la toiture, la totalité des ouvrants, des fenêtres, de l'isolation extérieure. Bref, refaire complètement un bâtiment qui a été conçu à une époque où il y avait trois jours à 30° par an, alors qu'on est à trois périodes de 15 jours désormais à presque 40° par an. Le temps long de l'action publique est quelque chose qui n'a échappé à personne. Il faut accepter, reconnaître et regarder les choses avec réalisme. Ce mandat a été particulièrement chahuté sur le plan de la stabilité des finances et politique, ce qui a empêché l'essentiel des communes d'avancer sur les projets. Je ne connais pas un maire qui n'a pas connu des problèmes de canicule dans ses écoles. Quel est le maire qui n'a pas eu à se plaindre de l'accueil des enfants, parfois, avec des journées à plus de 30° ? Je n'en connais pas, en tous cas dans l'agglomération grenobloise. Nathalie MARGUERY. »

Mme Nathalie MARGUERY : « Je vais répondre aux questions de Catherine BRETTE, qui sont beaucoup plus des questions de comptabilité que des questions de débat d'orientations budgétaires. Je vais expliquer la diapositive. Cette diapositive existe depuis 2020 au moins. Je vais l'expliquer puisqu'il semblerait que depuis 2020, tout le monde ne l'a pas comprise, donc je vais l'expliquer à nouveau ce soir.

## Les grandes orientations du budget 2026 : le dynamisme des recettes fiscales ralentit



Vous avez en premier lieu un premier point qui s'appelle augmentation législative des bases. C'est ce qu'on appelle tous et qu'on connaît tous ici, c'est l'augmentation mécanique des bases décidée par l'État, qui est en général proche de l'inflation. On revient à des niveaux raisonnables, 0,8 %, qui seront calculés sur nos bases physiques. Ensuite, on estime qu'il n'y aura pas de réintégration des bases de logements sociaux. Vous savez qu'au bout de 15 ans, ça revient dans l'escarcelle. Pendant 15 ans, c'est exonéré. Notre troisième point, c'est la progression physique des bases. On estime qu'il y aura 1 % d'augmentation physique des bases, c'est-à-dire de constructions nouvelles qui vont s'ajouter. Quand on additionne 0,8 + 1 %, cela représente un montant estimatif de la fiscalité de 130 000 €. Si on prend ce montant de 130 000 € par rapport au réalisé 2025, cela représente 1,5 % du réalisé 2025. Voilà pour cette explication. Quant au reste, j'étais un peu surprise par la question, parce que ce n'est ni plus ni moins que l'explication qui a été donnée lors du CA 2024 auquel Catherine était présente. Sachant que je vous ai bien expliqué que là, je ne donnais que des grandes masses, mais l'explication du compte administratif où tu étais présente, Catherine, expliquait toute la variation entre 2023 et 2024. Anne-Claire a eu la gentillesse de se mettre à ma gauche pour me réafficher la diapositive qui avait été présentée lors du CA 2024, je vais la relire. Hausse du chapitre 14 pour 14 000 € ; 15 000 € de prélèvement CRU ; hausse du chapitre 65 pour 100 000 €, en gros dont 19 000 € de subventions au CCAS, 48 000 € LEJS, 26 000 € du budget annexe ; hausse du chapitre 11 pour 743 000 €, c'est-à-dire retour à un niveau habituel de 532 000 € ; assurance statutaire et énergie minorées en 2023, des sujets que nous avons déjà revus régulièrement ; enlèvement et retraite des encombrants et déchets verts, 95 000 € pour 1,5 année ; inflation + 48 000 € d'énergie, + 14 000 € d'assurance ; masse salariale + 245 000 €, dont 154 000 € d'obligations réglementaires du point d'indice, 57 000 € d'évolution du périmètre et 50 000 € du GVT et du RIFSEEP. Cette analyse du CA, ce n'est ni plus ni moins ce qu'Emmanuel vous a fait, un résumé de tout ce que nous avons fait. Les CA sont très importants, parce que ça ne fait ni plus ni moins que résumer tout ce que nous avons fait lors d'un mandat. J'espère que j'ai répondu à ta question. »

M. HUGELÉ : « Merci Nathalie MARGUERY pour ces précisions, sur le million de différence entre le compte administratif 2023, c'est ce qui valide la réalité des dépenses et des recettes pour une collectivité, et le compte administratif 2024. Tu l'as dit, l'essentiel était constitué de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, du glissement vieillesse technicité c'est-à-dire la prise en compte de l'évolution démographique de la masse salariale et des agents, le RIFSEEP aussi, qui est le régime de prime des fonctionnaires puisqu'une partie de leur rémunération est constituée d'une prime, le RIFSEEP, qui a été réévalué cette année-là, donc près de 300 000 € d'augmentation de ce côté. Et, tu l'as bien dit, 532 000 € d'augmentation de l'assurance statutaire. Je parlais des externalités, des choses qui s'imposent à nous. L'assurance statutaire, ce sont nos cotisations qui permettent de garantir un revenu aux agents lorsqu'ils sont en arrêt maladie ou en accident de travail. Ce sont des choses qui s'imposent à nous. La facture énergétique aussi a explosé, ce qui explique cette année-là cette augmentation. Et puis une subvention supplémentaire que nous avons votée ici, vous peut-être, d'ailleurs, à LEJS, une augmentation de 50 000 €. Et encore 20 000 € supplémentaires au CCAS, faut-il le souligner, comme pour mieux insister encore sur la volonté de la commune d'accompagner toutes les familles grâce au CCAS, à ce maillon fort

de nos solidarités. Je crois qu'on a fait le tour et on a beaucoup parlé. Ce qui est intéressant, c'est qu'on voit qu'il y a des projets qui sont différents, des approches qui sont différentes sur l'action publique. C'est ce qui doit motiver, intéresser les seyssinoises et les seyssinoises, ces approches qui ne sont pas forcément toutes les mêmes dans l'organisation des politiques publiques, dans les priorisations aussi. C'est un débat intéressant. Je vous propose de prendre acte, de dire que ce débat a eu lieu, puisque c'est comme ça que ça se passe sur le débat d'orientations budgétaires et de vous donner rendez-vous sur ces sujets, avec des propositions plus concrètes, puisqu'on alignera, on montrera les lignes budgétaires et la réalité des comptes et des ambitions pour 2026. Je vous propose de vous donner rendez-vous le 2 mars prochain. »

## **001 – FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026**

Rapporteure : Nathalie MARGUERY

Mesdames, Messieurs,

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Le conseil municipal doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif (article L5217-10-4 du CGCT).

Le DOB ne constitue pas un pré-budget mais permet un débat sans décision sur les axes stratégiques de la politique financière de la commune. Il s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires de la commune, la structure de la dette et, s'ils existent, les engagements pluriannuels de la commune.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu la loi du 6 février 1992 dite d'administration territoriale de la République ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2312-1, L2121-8 L5217-10-4 ;  
Vu l'exposé de Mme Nathalie MARGUERY, adjointe déléguée aux finances ;  
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération ;  
Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances et moyens généraux en date du 20 janvier 2026 ;

Sur proposition de Madame Nathalie MARGUERY, adjointe chargée des finances et du budget ;

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

M. Fabrice HUGELÉ : « Je me tourne à nouveau vers Nathalie MARGUERY pour une nouvelle page finances. Il s'agit de la présentation de la garantie d'emprunt au Tennis Club de Seyssins pour la réalisation de courts de padel, qui sont très attendus. Mais auparavant, je veux annoncer que Bernard LUCOTTE nous a quittés et a laissé son pouvoir à Anne-Marie MALANDRINO. »

## **002 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT AU TENNIS CLUB DE SEYSSINS POUR LA RÉALISATION DE COURTS DE PADEL**

Rapporteure : Nathalie MARGUERY

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Seyssins est propriétaire d'un tènement immobilier, sur lequel elle a réalisé six courts de tennis, un club house comprenant des vestiaires, des sanitaires, ainsi qu'un espace de convivialité situé 8-10 rue Joseph-Moutin 38180 Seyssins, parcelle cadastrée AC02.

Ces installations ont été confiées à l'Association Tennis Club de Seyssins, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Afin de répondre à une forte demande formulée par les pratiquants et par ses adhérents, l'association Tennis Club de Seyssins envisage de développer la pratique du padel. Ce projet fait partie intégrante des objectifs conjointement fixés par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Il s'inscrit en outre dans la volonté de la Fédération Française de Tennis et de l'Agence Nationale du Sport de développer la pratique du padel. Il s'inscrit encore dans une démarche pédagogique et éducative avec l'ambition de créer une école de Padel associative, encadrée par des personnels diplômés.

L'association Tennis Club de Seyssins a exposé à la Commune son projet de transformer l'un des courts de tennis existant et de créer, à la place, deux terrains de padel.

La Commune de Seyssins soutient cette démarche, qui permettrait de satisfaire les besoins d'un public nouveau, demandeur auprès de l'Association Tennis Club de Seyssins.

L'association a présenté à la commune son projet de financement et de réalisation des travaux, sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Ce projet nécessite la réalisation d'un emprunt d'un montant de 250 000 €.

Afin de consolider et de préciser ce partenariat, une convention de mise à disposition du domaine public a été rédigée conjointement. Elle fixe précisément le cadre des conditions de cette mise à disposition. D'autre part, il est proposé au conseil municipal de soutenir cette démarche en accordant au Tennis club une garantie d'emprunt pour le prêt qui doit être contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2252-1 et D1511-35 ;

Vu le code du sport, notamment l'article L113-1 ;

Vu le code civil, notamment l'article 2305 ;

Vu la proposition de financement de la Caisse d'Epargne en annexe ;

Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances et moyens généraux en date du 20 janvier 2026 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L113-1 du code du sport, la garantie d'emprunt accordée par une collectivité à une association sportive pour l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'équipements sportifs est autorisée à condition que l'association produise ses comptes certifiés sur trois exercices ;

Considérant que le Tennis club de Seyssins a bien produit ses comptes certifiés sur les exercices 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 ;

Sur proposition de Madame Nathalie MARGUERY, adjointe déléguée aux finances, décide ;

• **Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE SEYSSINS accorde de se porter caution solidaire à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 250 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la proposition de financement ci-annexée.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 100 000 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Objet de l'emprunt : Réalisation de deux courts de padel

Montant total emprunté : deux cent cinquante mille euros (250 000 euros)

Nature du taux : fixe

Taux annuel d'intérêt : 4,40 % (ce taux d'intérêt est valable jusqu'au 20/02/2026)

Durée de l'emprunt : 180 mois

- **Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Épargne, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3** :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **Article 4** :

Monsieur le maire ou son représentant est autorisé à signer cette caution solidaire, et mandaté pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Sylvain CIALDELLA : « Merci Nathalie. Y-a-t-il des questions, des observations, des commentaires ? Isabelle. »

Mme Isabelle BŒUF : « Merci pour ces précisions. J'aurai quelques questions à vous poser. Vous avez étudié cette garantie d'emprunt avec le CECI. C'est bien, mais on n'a pas eu les mêmes documents que le CECI, on n'a pas eu de documents du tout d'ailleurs, juste une information lors de la commission. C'est un peu dommage, parce que c'est quand même nous qui votons. On n'a pas eu le retour, non plus, de la conclusion du CECI. C'est une situation inédite par rapport à cette garantie d'emprunt donnée à une association seyssinoise. Cela crée un précédent et on voulait avoir des informations là-dessus, par rapport à ce précédent. C'est-à-dire que si d'autres associations demandaient à avoir aussi des garanties d'emprunt, est-ce que la commune serait en capacité de leur donner ? Merci. »

M. Fabrice HUGELÉ : « Y-a-t-il d'autres questions ? Non. Je vais passer la parole à Loïc FERRUCCI, adjoint au sport, qui a suivi le dossier de très près, très activement et qui peut répondre à toutes ces questions. »

M. Loïck FERRUCCI : « Merci M. le maire. Bonsoir à toutes et à tous. Isabelle, je vais répondre partiellement volontairement. J'en garde un peu sous le coude pour la délibération suivante, qui concerne la convention d'occupation du domaine public. Sur les documents et sur l'étude de faisabilité, évidemment, nous avons eu les documents comptables de l'association, les trois derniers comptes certifiés, l'état de trésorerie, des documents qui sont d'ailleurs présentés aux adhérents lors des assemblées générales de l'association. Ce sont des documents qui ont été fournis aux services dans le cadre d'un travail sur ce projet. Ce ne sont pas des documents qui sont rendus publics, ce qui peut se comprendre. Cela concerne aussi l'état de la santé financière de l'association. Un travail qui a été mené conjointement avec le CECI que je salue, je crois apercevoir certains membres dans la salle, sur deux parties, sur la partie cautionnement mais aussi et surtout, sur la partie convention qu'on verra dans un instant. Sur la garantie d'emprunt qui créerait un précédent, de mon point de vue, sur ce mandat, oui, je n'ai pas l'historique sur une période plus ancienne que ça, et qui un crée un précédent sur un montage qui est tout à fait unique. Tout à fait unique par la composition même du tènement, qui concerne un association, avec un usage non pas

exclusif mais privatif, on le verra aussi dans la convention. Une association qui est seule utilisatrice, aujourd'hui, de ce tènement, où il y a une facilité de délimitation des espaces qui nous permet d'avancer sur un projet qui, d'un point de vue sportif, éducatif et financier, tout à l'heure vous parliez, Isabelle, de l'entretien du patrimoine bâti, de la sobriété et de la rigueur, dans ce projet on retrouve ces trois thématiques qu'on partage ensemble. C'est un projet sur lequel on a l'ambition d'avancer. Est-ce que toutes les associations qui viendraient nous voir pour un montage de ce type, obtiendraient forcément un oui de la commune ? Comme ça, je ne peux pas vous répondre, je n'en sais rien. Cela dépend du projet. Si cela a pour objectif, à la fois de valoriser le patrimoine de la commune d'un point de vue énergétique et d'entretien du bâti, d'apporter un certain équilibre dans l'opération, pourquoi pas, mais encore faut-il que le projet soit pertinent et intéressant, on le verra à travers la convention sur celui-ci. Un projet de développement d'une activité sportive où on a des chiffres exponentiels sur tout le pays et en Europe, où il y a un fort intérêt de la part des instances, la Fédération française de tennis et des sports associés, de l'ANS et des autres financeurs publics, ça nous semblait pertinent de nous associer dans cette démarche. S'il y a d'autres projets de ce type qui se présentent, on en étudiera la pertinence et la faisabilité, au même titre qu'on l'a fait ici. »

M. HUGELÉ : « Merci Loïc. Y-a-t-il d'autres questions, d'autres interventions, des demandes de précisions ? Eric GRASSET. »

M. Eric GRASSET : « Ce n'est pas une question, juste pour vous dire qu'on est ravi qu'il y ait un travail sérieux entre le Tennis et la mairie qui se soit mis en place, après des périodes qu'on a senties tendues. Rappelez-vous en 2023, Seyssins bruitait comme quoi le tennis pourrait être vendu pour faire du logement et autres. On sentait des tensions assez fortes. On a exprimé ici le fait que ces tensions nous semblaient bizarres. On est ravi que vous ayez construit ce projet entre l'équipe associative et la ville de Seyssins représentée par la majorité. Cela peut montrer que parfois, il peut y avoir des relations tendues et que les choses peuvent après se faire. C'est la vie politique et il faut le prendre avec sérénité. Cela veut dire aussi qu'il faut admettre que les associations, les groupes de citoyens, peuvent porter des paroles qui, parfois, ne font pas plaisir aux équipes en place. »

M. HUGELÉ : « En l'occurrence, c'était plutôt nous qui avions une parole de vérité et qui n'avons pas fait très plaisir au Tennis Club. Il faut être très transparent, ne pas inverser les choses comme souvent, Eric GRASSET. On proposait d'étudier le déménagement du Tennis Club de Seyssins à la Ligue de tennis. Ce n'est pas une proposition complètement anodine, ni complètement ringarde, ni complètement désuète. C'était une proposition constructive qui permettait de régler une partie des questions, de problématiques d'argent public. Vous êtes sensible à ça. Ces décisions, ces propositions devaient permettre de faire des économies d'échelle, de libérer des terrains pour un projet de construction d'EHPAD, de maison médicalisée, etc. à la place des terrains de tennis. C'était ça qu'on proposait, il faut être clair, il faut être courageux. Quand on fait de la politique, il ne faut pas avancer masqué, il faut dire les choses. Le débat a été très vif avec le Tennis Club de Seyssins. On était trois autour de la table, il y avait aussi la Ligue de tennis, qui était prête à accueillir le Tennis Club. On a répertorié les aspects positifs et les aspects négatifs. On s'est dit les choses de façon, parfois, un peu brusque, comme dans tous les débats qui concernent des sujets majeurs, disruptifs. Il y a des mots, des émotions, des élans. On défend chacun ses positions, ses passions, ses envies, ses constructions. Rien d'anormal à ça. Aujourd'hui, le débat, les échanges et le dialogue avec le Tennis Club de Seyssins se sont poursuivis naturellement, avec des montées au filet. Loïc FERRUCCI a permis de trouver un accord et un bon accord et une belle sortie, sur un beau projet validé par le CECI. C'est ça qu'on fait, c'est de l'action publique. On est au service des autres, au service de l'intérêt général. Je trouve que c'est une innovation qui fera date, sans doute, vous verrez, dans la responsabilisation des associations, des bénévoles, avec nous, avec les décideurs publics, pour aller trouver le juste coût des équipements et leur valorisation. Loïc FERRUCCI, pour conclure ? On n'a pas fait la convention. Je vous propose de mettre au vote, sauf s'il y a d'autres interventions. »

Conclusions adoptées : unanimité.

M. Fabrice HUGELÉ : « Loïc FERRUCCI, autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la ville de Seyssins et le Tennis Club. »

### **003 – VIE ASSOCIATIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE SEYSSINS ET LE TENNIS CLUB DE SEYSSINS**

Rapporteur : Loïc FERRUCCI

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Seyssins est propriétaire d'un tènement immobilier, sur lequel elle a réalisé six courts de tennis, un club house comprenant des vestiaires, des sanitaires, ainsi qu'un espace de convivialité situé 8-10 rue Joseph-Moutin 38180 Seyssins, parcelle cadastrée AC02.

Ces installations ont été confiées à l'Association Tennis Club de Seyssins, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Afin de répondre à une forte demande formulée par les pratiquants et par ses adhérents, l'association Tennis Club de Seyssins envisage de développer la pratique du padel. Ce projet fait partie intégrante des objectifs conjointement fixés par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Il s'inscrit en outre dans la volonté de la Fédération Française de Tennis et de l'Agence Nationale du Sport de développer la pratique du padel. Il s'inscrit encore dans une démarche pédagogique et éducative avec l'ambition de créer une école de Padel associative, encadrée par des personnels diplômés.

L'association Tennis Club de Seyssins a exposé à la Commune son projet de transformer l'un des courts de tennis existant et de créer, à la place, deux terrains de padel.

La Commune de Seyssins soutient cette démarche, qui permettrait de satisfaire les besoins d'un public nouveau, demandeur auprès de l'Association Tennis Club de Seyssins.

L'association a présenté à la commune son projet de financement et de réalisation des travaux, sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

Afin de consolider et de préciser ce partenariat, une convention de mise à disposition du domaine public a été rédigée conjointement. Elle fixe précisément le cadre des conditions de cette mise à disposition.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative et citoyenneté du 21 janvier 2026 ;

Sur proposition de Monsieur Loïc FERRUCCI, adjoint délégué au sport ;

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération ;
- Mandate monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toute mesure et signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

novateur pour la commune, tu as bien insisté sur le sujet. Y-a-t-il des questions, des demandes de précisions ? Anne-Marie MALANDRINO. »

Mme Anne-Marie MALANDRINO : « Merci. Est-ce que vous pouvez repréciser, parce que la commune a pris l'engagement, sur la convention page 8, de prendre en charge les travaux d'amélioration des biens mis à disposition, pour la réfection de l'éclairage des terrains de tennis et la mise en accessibilité. Est-ce qu'on peut avoir un montant ? Est-ce qu'il a été budgétisé ? Est-ce que les travaux ont commencé ou est-ce qu'ils sont terminés ? Quelques questions de ce type. Je vous écoute, merci. »

M. Loïck FERRUCCI : « Il y aura d'autres questions, Mme MALANDRINO ? C'est ce que j'ai précisé dans mon déroulé. Sur les travaux d'amélioration énergétique, pour la partie éclairage, ça a été réalisé et payé en 2025, 70 000 €. Pour la partie accessibilité, les dépenses sont engagées, les travaux commencent cette semaine, en fonction de la météo, pour un budget de 27 000 €, en réalité des devis à 39 000 € mais le club prend à sa charge 12 000 € des dépenses dues à l'accessibilité, puisque le club a bénéficié d'une subvention pour les travaux d'éclairage et en bon partenaire, dans le cadre des relations qu'on a à travers cette convention, a pris en charge une partie des dépenses sur factures au nom de l'association. Les travaux de rénovation énergétique du clubhouse, les derniers devis en date sont à 50 000 €, ils sont budgétés pour l'année 2026. »

M. HUGELÉ : « Merci Loïc. Y-a-t-il d'autres interrogations, des demandes de précisions ? S'il n'y en n'a pas, je vous propose de mettre aux voix. Y-a-t-il des oppositions à ce que nous signions cette convention d'occupation du domaine public avec le Tennis Club de Seyssins, au terme de plusieurs beaux rounds de discussion et de construction d'un projet vraiment très intéressant, très novateur pour nos clubs, pour la responsabilisation des équipes dirigeantes et des bénévoles. Je trouve que c'est très bien qu'on accompagne ces équipes vers l'autonomie financière, l'essor de leur projet, tout en respectant les conditions dans lesquelles les collectivités évoluent sur le plan de l'argent public. »

Conclusions adoptées : unanimité.

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci beaucoup Loïc pour le travail réalisé. Je me tourne vers ton alter ego, Jean-Marc PAUCOD, adjoint à la culture. On va voir s'il est capable de faire mieux avec les maisons familiales et rurales de Vif, Coublevie et Bourg-de-Péage. Il présente cette délibération en lieu et place d'Anne-Marie LOMBARD, qui est excusée ce soir. »

M. Philippe CHEVALLIER quitte la salle du conseil.

#### **004 - ÉDUCATION - SUBVENTION 2026 AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – MAISON FAMILIALE ET RURALE DE VIF, COUBLEVIE ET BOURG-DE-PÉAGE**

Rapporteur : Jean-Marc PAUCOD

Mesdames, Messieurs,

La commune de Seyssins s'efforce d'aider les établissements scolaires agricoles à accueillir les enfants seyssinois lorsque ceux-ci s'engagent dans un cursus de formation professionnelle.

La Maison Familiale et Rurale de Vif dispense un enseignement en alternance relatif aux aménagements paysagers et à la gestion des exploitations agricoles.

La Maison Familiale et Rurale de Coublevie est spécialisée dans la filière équine et prépare les jeunes aux métiers du cheval.

La Maison Familiale et Rurale de Mondy à Bourg-de-Péage est, quant à elle, centrée sur les métiers de l'environnement et de la nature.

Ces trois établissements nous ont informé de l'inscription d'un enfant seyssinois dans leur centre de formation respectif pour l'année scolaire 2025/2026 et ont, chacun, sollicité la commune pour bénéficier d'une aide financière permettant de participer aux frais de scolarité et améliorer la qualité de l'accueil des jeunes.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une aide de 75 € pour chaque élève seyssinois scolarisé dans les établissements suivants, soit un total de 225 € :

- 75 euros aux frais de formation d'un élève seyssinois à la MFR de Vif,
- 75 euros aux frais de formation d'un élève seyssinois à la MFR de Coublevie,
- 75 euros aux frais de formation d'un élève seyssinois à la MFR de Mondy à Bourg-de-Péage.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture vie associative et citoyenneté du 21 janvier 2026 ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc PAUCOD, adjoint délégué à la culture et au patrimoine ;

- Approuve le versement d'une subvention de 225 euros à raison de 75 euros par MFR au titre du fonctionnement (MFR de Vif, Coublevie et Mondy à Bourg-de-Péage) ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci Jean-Marc. Y-a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur ce soutien aux maisons familiales et rurales ? Pas de question, je mets aux voix. »

Conclusions adoptées : unanimité.

M. Fabrice HUGELÉ : « Jean-Marc, tu gardes la main. Rénovation de l'église Saint-Martin, on actualise le plan de financement. »

M. Philippe CHEVALLIER rejoint la salle du conseil et reprend sa place au sein de l'assemblée.

## **005 – PATRIMOINE – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN – ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Rapporteur : Jean-Marc PAUCOD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la commune a mené une réflexion concernant la rénovation de l'église Saint-Martin suite au constat de dégradations impactant la sécurité du bâtiment communal, malgré un chantier mené dans les années 1970 portant

sur des réparations de la charpente.

Un diagnostic complet du bâtiment – historique, patrimonial, structurel et sanitaire – a été réalisé en vue de sa mise en sécurité, de sa restauration et de sa mise en valeur. Il a, en l'occurrence, fait l'objet d'une présentation publique en novembre 2024.

À l'issue de ce diagnostic et de l'Avant-Projet menés par l'équipe de Maîtrise d'œuvre titulaire du marché public, le groupement PIERRICK DE VAUJANY, Architecte du Patrimoine (architecte mandataire) / SORAETEC (bureau d'études) / ECOBIS (économiste de la construction), la Commune a souhaité mettre la priorité sur les travaux de mise en sécurité de l'édifice au niveau du clocher, de la charpente et de la couverture, avec un assainissement par drainage extérieur. La création d'un escalier permettant l'accès aux combles assurera également la sécurisation de la circulation intérieure vers les niveaux supérieurs. Cette rénovation aura, en outre, un impact sur la consommation d'énergie du bâtiment.

Le coût de l'opération, hors rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, est estimé à 227 378,15 € HT soit 272 853,78 € TTC (estimatif au stade PRO-DCE – *Etude de Projet – Dossier de Consultation des Entreprises*).

Pour des questions d'organisation de chantier et de tranches financières cohérentes, cette 1<sup>ère</sup> tranche de l'opération est divisée en 2 phases entre janvier et octobre 2026. Ce découpage a induit une réévaluation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre au montant de 64 855 € HT.

L'opération est éligible au programme 2026 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la mise en sécurité des édifices culturels. Pour pouvoir solliciter une aide de l'État au titre de la DETR à hauteur de 20 % du projet, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement prévisionnel au regard de la réévaluation du coût de la maîtrise d'œuvre. Cette opération fait, par ailleurs, l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Isère. Et une convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée en septembre 2024 pour organiser une campagne d'appel aux dons dont l'objectif est de mobiliser 60 000 €.

Au regard de ces éléments, le plan de financement prévisionnel, pour la tranche 1 des travaux, est actualisé comme suit :

Dépenses	Montants total (HT)	Ressources	Montants	Taux
Études et maîtrise d'œuvre	64 855 €	Aides publiques	116 893,26 €	40 %
Travaux – Tranche 1	227 378,15 €	DETR	58 446,63 €	20 %
		Département de l'Isère	58 446,63 €	20 %
		Financement participatif	60 000,00 €	20,53 %
		Collecte de fonds - Fondation du Patrimoine	60 000,00 €	20,53 %
		Autofinancement	115 339,89 €	39,47 %
<b>TOTAL</b>	<b>292 233,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>292 233,15 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°97 du 17 novembre 2025 relative à la demande de subvention DETR pour la rénovation de l'église Saint-Martin

Vu l'Avant-Projet et la phase PRO-DCE remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église Saint-Martin ;

Vu l'Avenant n°2 actualisé du marché 23.11 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'église Saint-Martin de Seyssins

Vu la convention de collecte de dons établie avec la Fondation du Patrimoine le 09 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture vie associative et citoyenneté du 21 janvier 2026 ;

Considérant la nécessité pour la commune de Seyssins de conduire cette opération en recherchant les soutiens financiers externes permettant d'alléger l'autofinancement communal ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc PAUCOD, adjoint délégué à la culture et au patrimoine ;

- Décide d'adopter le projet de rénovation de l'église Saint-Martin tranche 1 et le plan de financement prévisionnel actualisé ;
- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère, dans le cadre de la DETR, et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le maire à solliciter toutes les subventions et/ou aides financières aux montants maximums prévus dans chacun des dispositifs de financements auxquelles ce projet pourrait être éligible, et à signer tous documents nécessaires à l'établissement de demande de subvention ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toute mesure et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci Jean-Marc. Y-a-t-il des demandes de précisions, des interventions sur cette délibération qui a été déjà bien présentée ? On connaît le sujet, il s'agit d'actualiser le plan de financement. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. »

Conclusions adoptées : unanimité.

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci Jean-Marc pour le travail réalisé. Je me tourne à nouveau vers Emmanuel COURRAUD pour une page travaux, marchés publics. »

## **006 - MARCHÉ PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE, ECS ET VENTILATION**

Rapporteur : Emmanuel COURRAUD

Mesdames, Messieurs,

Une consultation a été publiée le 17 octobre 2025 concernant l'exploitation et la maintenance des installations de production de chauffage, ECS et ventilation.

Conformément à l'article L2124-2 du code de la commande publique, le marché a été passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), le 17 octobre 2025 et au Journal Officiel de L'Union Européenne (JOUE), le 17 octobre 2025. La date de remise des offres était le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 12h. La durée du marché est de 4 ans renouvelable une fois un an.

Trois offres ont été remises dans les délais impartis.

Après examen des situations juridiques et des capacités économiques et financières, des références professionnelles et capacités techniques des candidats, il a été procédé à l'analyse des offres selon les critères définis dans les pièces du marché.

L'analyse des prix et de la proposition technique a fait ressortir que la proposition de l'entreprise EOLYA était l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 26 janvier 2026 à 8h, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché d'exploitation et la maintenance des installations de production de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS) et ventilation à l'entreprise EOLYA, sans prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

L'exécution de ce marché, d'une durée de 4 ans renouvelable une fois un an débutera dès l'ordre de service reçue par l'entreprise. Le montant est de 414 415 € HT.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le profil acheteur de la commune le 17 octobre 2025 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics le 17 octobre 2025 ;

Vu l'avis public à la concurrence publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 17 octobre 2025 ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement, travaux et infrastructure publique en date du 19 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2026 ;

Sur proposition de M. Emmanuel COURRAUD, adjoint délégué à l'environnement, au développement durable, à l'urbanisme et au haut-débit numérique ;

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer le marché public relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de production de chauffage, ECS et ventilation à l'entreprise EOLYA sans PSE ;
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci Emmanuel. Sachant qu'il y a un déport sur cette délibération, Laurent CHAPELAIN ne prendra ni part aux échanges, ni part au vote, étant donnée sa situation professionnelle. Merci Laurent, merci Emmanuel. Y-a-t-il des demandes de précisions ? Non, pas plus de détails ? Je mets aux voix. »

Conclusions adoptées : unanimité, 1 ne prend pas part au vote (Laurent CHAPELAIN).

## **007 – TRAVAUX – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BLANCHE-ROCHAS – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Rapporteur : Emmanuel COURRAUD

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la commune réfléchit à la rénovation énergétique de ses bâtiments. Suite à une mission de conseil stratégique patrimonial et énergétique réalisée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat en 2023 sur le groupe scolaire Blanche-Rochas, la commune de Seyssins s'est engagée dans le projet de rénovation thermique et de réhabilitation de l'école élémentaire.

L'objectif de la commune est d'améliorer les conditions d'accueil de ses agents et des enfants, d'une part en facilitant la continuité de l'action éducative entre le scolaire, le périscolaire et l'extra-scolaire et d'autre part, en visant une réduction de la consommation d'énergie significative, le confort d'été et la qualité de l'air. Enfin, par cette rénovation, il s'agira de répondre aux exigences règlementaires en termes d'accessibilité pour tous.

Pour mener cette opération, la ville de Seyssins a décidé de déléguer la mission de maîtrise d'ouvrage à la société publique locale « Isère Aménagement » par délibération du 16 décembre 2024 et lui confère ainsi le soin de faire réaliser l'ouvrage en son nom et pour son compte, ainsi que le pouvoir de la représenter dans l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage.

Suite à l'étude de programme réalisée en mai 2024, les travaux de rénovation et de réhabilitation énergétiques retenus portent sur l'isolation par l'extérieur de l'enveloppe du bâtiment, le renforcement de l'isolation en toiture, le remplacement de l'intégralité des menuiseries, la rénovation de la ventilation, la rénovation intérieure sol - mur - plafond et sur la reprise des étanchéités en toiture.

Le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 29 octobre 2024 à la société Groupe EOLE a été transféré à la SPL Isère Aménagement, selon la délibération du 06 octobre 2025.

Les études menées dans le cadre de l'avant-projet, rendu en décembre 2025, confirment les objectifs attendus par la ville de Seyssins avec les résultats estimés des travaux permettant d'obtenir 46 % d'économie d'énergie, un confort d'été satisfaisant avec l'intégralité des locaux restant sous les 40h d'occupation au-dessus de 28°C et une amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Le coût de des travaux est estimé à 1 442 429,17 € HT / 1 730 915 € TTC (estimations au stade avant-projet, décembre 2025).

Au regard des enjeux nationaux et européens concernant la transition énergétique, les écoles doivent faire l'objet d'une importante dynamique de rénovation pour respecter les objectifs du décret tertiaire.

Ainsi, le projet de rénovation thermique de l'école élémentaire Blanche-Rochas est éligible à plusieurs dispositifs de soutiens financiers : au programme 2026 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), au Fonds Vert, à la dotation territoriale du Département de l'Isère, au Fonds Chêne saison 6 (ACTEE) pour les volets maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage déléguée et au programme 2021-2027 du FEDER (Union Européenne) pour les dépenses relatives aux travaux.

Face à la nécessité pour la commune de Seyssins de conduire cette opération en recherchant des soutiens financiers externes, le plan de financement prévisionnel permettant de lancer les demandes de subventions prend en compte les critères de co-financement des partenaires financiers pour les actions présentées.

Il est établi comme suit :

Dépenses	Montants HT	Ressources	Montants	Taux / montant total projet
Travaux	1 442 429,17 €	Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL)	446 301,44 €	24,39 %
Honoraires (maître d'œuvre, AMO, MOD, CT, CSPS)	325 401,08 €	Fonds Vert	70 150,40 €	3,83 %
Études	17 375,49 €	Fonds Chêne / ACTEE	21 752,75 €	1,19 %
		Département de l'Isère – Dotation territoriale	228 773,13 €	12,50 %
		FEDER	504 850,21 €	27,59 %
		<b>Aides publiques</b>	<b>1 271 827,93 €</b>	<b>69,51 %</b>
Frais annexes (frais divers, assurance...)	44 503,31 €	Autofinancement	557 881,12 €	30,49 %
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>1 829 709,05 €</b>	<b>TOTAL Ressources</b>	<b>1 829 709,05 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu le code de la commande publique ;  
 Vu la délibération n°076-2024 en date du 14 octobre 2024 validant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école Blanche-Rochas ;  
 Vu la délibération n°109-2024 en date du 16 décembre 2024 validant la convention de mandat à la SPL Isère Aménagement dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de la conduite d'opération de la rénovation thermique de l'école Blanche-Rochas ;  
 Vu la délibération n°074-2025 en date du 06 octobre 2025 validant le transfert du marché de maîtrise d'œuvre à la SPL Isère Aménagement dans le cadre de la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blanche-Rochas ;  
 Vu l'avant-projet remis par remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et la réhabilitation de l'école élémentaire Blanche-Rochas ;  
 Vu l'avis de la commission urbanisme, logement, travaux et infrastructure publique en date du 19 janvier 2026 ;

Sur proposition de M. Emmanuel COURRAUD, adjoint délégué à l'environnement, au développement durable, à l'urbanisme et au haut-débit numérique ;

- Adopte le projet de rénovation thermique et de réhabilitation de l'école élémentaire Blanche-Rochas ;
- Approuve l'enveloppe financière des travaux et le plan de financement prévisionnel du projet ;
- Autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes financeurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel aux montants et taux indiqués ;

- Autorise Monsieur le maire à solliciter toutes les subventions et/ou aides financières aux montants maximums prévus dans chacun des dispositifs de financements auxquelles ce projet pourrait être éligible, et à signer tous documents nécessaires à l'établissement de demande de subvention ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci Emmanuel COURRAUD. Y-a-t-il des demandes de précisions, des interventions ? Isabelle BŒUF. »

Mme Isabelle BŒUF : « Merci Emmanuel. Lors de la commission, j'avais demandé d'avoir les documents d'étude. On devait me donner une réponse, mais je n'ai pas reçu ni le compte-rendu ni ces documents. Pourquoi ? »

M. Emmanuel COURRAUD : « C'est un problème de diffusion de documents. On va vous fournir le compte-rendu dès que possible. »

Mme BŒUF : « Oui mais si c'est après avoir voté la délibération, ce n'est plus intéressant. »

M. COURRAUD : « J'entends votre remarque, Mme BŒUF. Le compte-rendu va être bientôt disponible et les études avec, bien entendu. Cela va de pair. »

M. HUGELÉ : « Merci. Y-a-t-il d'autres interventions, des questions ? Catherine BRETTE. »

Mme Catherine BRETTE : « Vous dites que ça y est, c'est bon, les travaux vont bientôt démarrer, très bien. Est-ce que vous avez trouvé une solution pour le CEM, pour son déménagement ? Qu'en est-il ? »

M. HUGELÉ : « Jean-Marc PAUCOD, pour varier un peu les plaisirs. »

M. Jean-Marc PAUCOD : « Le CEM occupe à peu près huit salles à l'étage, de formats assez différents. Dès le départ, il y avait plusieurs possibilités. On avait envisagé l'installation d'Algeco, je ne sais pas si je peux prononcer un mot commercial, mais cela demandait du terrassement et c'est relativement cher. Il y avait un bâtiment qui était disponible, qui est l'ancienne maternelle des Iles, avec une surface supérieure aux salles et un nombre à peu près comparable, même si ce n'était pas tout à fait les mêmes conditions. Il y a eu une première visite, qui permettait de voir si c'était faisable ou pas. Il y a eu une deuxième visite, cette fois avec la direction, le Directeur, la Présidente et des enseignants, pour voir les conditions sonores et les aménagements qui étaient nécessaires pour pouvoir enseigner. On est parti sur un déménagement quasi-total du Centre d'Éducation Musical à l'ancienne maternelle des Iles pendant une année scolaire complète, parce qu'on a discuté sur le calendrier. C'est peut-être ce qui a retardé le calendrier, puisque tout à l'heure on parlait de calendrier que vous trouviez étonnamment un peu proche des élections, mais on est en partie responsable parce qu'on a proposé de déménager plus tôt le Centre d'Éducation Musicale et il faut reconnaître que déménager un centre d'éducation musicale, c'est une grosse école avec des instruments dont certains sont assez lourds, comme les pianos et c'était compliqué. Donc on a décidé de le faire sur une année scolaire complète et pour être très complet, mais je ne vais pas être beaucoup plus long, il y avait un souci qui nous intéresse, même si les horaires de l'école de musique ne sont pas très tardifs, il y a, à l'école de musique, un groupe de percussions que vous connaissez forcément, qui est très présent dans la vie communale. Quand il est au Centre d'Éducation Musicale, il n'a pas beaucoup de riverains, peut-être les crapauds calamites. Je n'ai pas de résultat d'études sur l'impact des percussions sur les crapauds calamites mais je pense que je pourrais m'y intéresser. On s'est posé la question de savoir si on pouvait mettre ce groupe de percussions à la Plaine, on a travaillé avec l'architecte et finalement, l'auditorium qui se trouve à l'entrée de l'école de musique va être moins impacté, les travaux vont être faits tout de suite sur le toit et à part deux mois, ce sera une salle qui pourra rester pour l'école de musique en fin de journée. C'est important de le dire parce qu'il y a d'autres occupations de cette salle. Pour le CEM, en

CM du 02-02-2026 – Procès-verbal des délibérations 38 / 44

fin de journée, une fois que les entrepreneurs seront partis, donc il n'y a pas de croisements, ils pourront rester avec le groupe de percussions, qui fera beaucoup moins de nuisances sonores, mêmes si elles seront très réduites, à la maternelle des Iles. »

M. HUGELÉ : « Merci Jean-Marc. Y-a-t-il d'autres questions, des demandes de précisions ? Anne-Marie MALANDRINO. »

Mme Anne-Marie MALANDRINO : « C'est un projet d'envergure, c'est un gros projet. Est-ce qu'il est opportun de le lancer avant les élections municipales, je ne sais pas, je vous laisse seuls juges de cette histoire, pour cette délibération aujourd'hui. J'avais la même interrogation que le groupe ICD, en ce qui concerne le déménagement de l'école de musique. Est-ce que le coût est prévu, de ce déménagement ? Est-ce qu'il est budgétisé et de combien est-il ? Quand est-ce que ça aura lieu ? Quand les travaux commenceront, à partir du moment où nous aurons voté cette délibération ? Voilà quelques questions auxquelles j'aimerais bien avoir des réponses. Merci. »

M. HUGELÉ : « Très bien, Emmanuel COURRAUD. »

M. COURRAUD : « L'enveloppe estimée était de l'ordre de 20 000 €. Aujourd'hui, on est plutôt sur une base à 15 000 € qui concerne exclusivement et essentiellement des cloisons avec une isolation phonique bien entendu. Vous l'auriez imaginé mais je préfère le préciser. Il y a aussi des aménagements de toilettes, ça me semble le minimum aussi pour l'accueil des enfants et des personnes qui côtoient cette école de musique. Les travaux ont commencé, ce sont des travaux qui sont en régie. Ce sont nos agents qui viennent œuvrer pour rendre cet espace accueillant pour l'année transitoire de ces travaux. L'idée est de le rendre livrable début juin, au futur site de l'école de musique, le site de la maternelle des Iles, de manière à pouvoir commencer le transfert à la fin de l'année de la vie associative et pouvoir attaquer, dans le même temps, la partie de déménagement des parties de l'école Blanches-Rochas, pour permettre tout de suite d'attaquer les travaux début juillet. Il y a cette double dimension. Qu'est-ce que je pourrais compléter... Le budget, s'il était budgétisé. L'objectif est de l'inclure complètement dans le budget de la rénovation de l'école, du bâtiment. On a suffisamment de marge pour pouvoir l'intégrer là-dedans. J'espère avoir été suffisamment complet. »

M. HUGELÉ : « Oui, c'est complet, merci. Isabelle BŒUF. »

Mme BŒUF : « Il y a aussi une classe à l'étage de l'école. Qu'est-ce qu'elle va devenir ? »

M. HUGELÉ : « Emmanuel. »

M. COURRAUD : « Aujourd'hui, c'est le sujet qu'il nous reste à traiter, comment gérer les travaux et cette salle de classe. C'est ce qui a fait l'objet, d'ailleurs, des discussions de la semaine dernière. Aujourd'hui, c'est le seul point de discussion. On a des pistes sur la partie maternelle Blanche-Rochas, qui nous permettraient de transférer. On a aussi d'autres pistes, mais pour l'instant, c'est le seul point d'interrogation et je n'ai pas parlé de point dur. »

M. HUGELÉ : « Merci. Y-a-t-il d'autres questions, d'autres interventions ? Eric GRASSET. »

M. Eric GRASSET : « Merci. C'est une question. C'est vraiment bien de se lancer dans une rénovation thermique, on l'a demandée plusieurs fois, on est ravi que vous y arriviez. On trouve que c'est un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais. On a vu, par exemple, la commune de Seyssinet arriver à rénover Chamrousse, alors qu'elle n'avait pas plus de choses dans les cartons. Il y a eu un changement de majorité en plus, mais elle est quand même arrivée. Vous, c'est la même majorité, c'était le même maire depuis 2012 jusqu'à maintenant. Mais c'est très bien, on ne va pas polémiquer là-dessus, c'est très bien de le faire. D'ailleurs, on votera le dossier. Par contre, on a une question, parce qu'il faut peut-être expliquer le retard. Il a été longtemps question, quand Mme de BREZA était maire-adjointe à l'environnement, elle nous présentait des délibérations sur une chaufferie bois qui devait être construite juste au-dessus du Centre Culturel Montrigaud. C'était un grand projet, c'était merveilleux, c'était imminent, il y avait eu plein d'études. On trouvait vraiment ça très bien et

on en entend plus parler, alors on voudrait savoir où on en est, surtout que les seyssinoises et les seyssinois sachent. Nous, on pense que si on n'en entend pas parler, c'est qu'il ne se passe rien, mais on aimerait bien ne pas dire de bêtise et que vous nous expliquiez, si on en entend plus parler, pourquoi et si ce projet a pu éventuellement retarder le projet de rénovation, s'il n'y a pas eu un lien dans le retard. Merci. »

M. HUGELÉ : « Merci pour la question. Emmanuel. »

M. COURRAUD : « Concernant le projet de la chaufferie bois, ce n'était pas assez mûr et l'intégration nous paraissait discutable. Aujourd'hui, cette chaufferie bois est encore dans les cartons. Elle n'est pas assez aboutie pour qu'on puisse la présenter aux seyssinois, aujourd'hui. Cela a été l'objet d'études, d'intégration. On a aussi d'autres pistes d'intégration mais aujourd'hui, ce n'était pas assez mûr pour qu'on puisse y aller, ce n'était pas clairement la raison pour laquelle ça a retardé le début de chantier du centre Blanche-Rochas. Jean-Marc en a parlé aussi. Les études de l'audit énergétique étaient de 2023, il fallait prendre le temps de pouvoir budgétiser concrètement l'enveloppe, pour pouvoir réaliser les travaux sans avoir le spectre des subventions de la même manière que ça s'est déroulé pour la médiathèque. L'objectif aussi était de s'assurer du fait de réaliser les travaux, puisque l'idée est, par rapport à la médiathèque, au lieu d'avoir des mètres carrés "supplémentaires" par rapport à ce qu'on a aujourd'hui, c'est de pérenniser des économies d'énergie, au-delà du confort pour les usagers, sur un ensemble qui est énergivore. Je l'ai déjà expliqué. Le projet de chaufferie, aujourd'hui, devant le centre Montrigaud, n'est plus d'actualité dans l'état actuel des choses. On a d'autres sites, toujours dans le périmètre de la mairie, d'implantation, mais il y a d'autres contraintes, en particulier liées à la livraison de bois, qui ne sont toujours pas élucidées vis-à-vis de la Métro et de l'ensemble bâti en lien avec notre PLUi et nos contraintes liées à nos bâtiments, liées au mur qui est classé. Il faudrait savoir comment bien faire les choses pour ne pas rompre le côté esthétique autour de la mairie. Ça répond à votre question. »

M. HUGELÉ : « Oui, Eric GRASSET. »

M. GRASSET : « Merci. Oui, ça répond... »

M. COURRAUD : « Pardon, je n'ai pas répondu à l'école Chamrousse, excusez-moi. On n'est pas dans la même dimension de projets. Les budgets liés à l'école Chamrousse, ce n'est pas le même budget, il y a un rapport 3 entre l'école Chamrousse et l'ensemble Blanche-Rochas. La nature des travaux n'est pas la même non plus. Il y a une isolation qui n'est pas du même niveau que le nôtre. Ce n'était pas les mêmes enjeux énergétiques. Les projets ne sont pas aussi comparables que ce qu'on imagine, du titre qu'on pourrait dire rénovation d'un bâtiment scolaire. Cela va bien au-delà de ce qu'a fait Seyssinet, sans dénigrer ce qu'a fait Seyssinet, parce que ce n'était pas les mêmes besoins. C'était la précision que j'avais oubliée par rapport à votre question initiale. »

M. GRASSET : « Je me permets de reprendre la parole. »

M. HUGELÉ : « Je vous en prie. »

M. GRASSET : « Il n'y a aucun problème M. COURRAUD, vous avez repris la parole, ça ne me gêne pas du tout. Merci de la dernière précision. Je ne partage pas tout à fait votre analyse, mais en tous cas, j'entends ce que vous dites sur Chamrousse. Si j'arrive à percevoir entre vos mots, vous avez parlé du PLUi. Est-ce que ça voudrait dire que dans le projet de la chaufferie, il y a une dimension PLUi, incompatibilité avec le PLUi qui n'aurait pas été totalement perçue dès le départ ? »

M. COURRAUD : « Non, je n'ai pas été assez clair, M. GRASSET, je suis désolé. Le côté PLUi, c'est pour l'intégration sur le futur site de la chaufferie bois, par rapport à l'environnement propre du futur emplacement. Je ne parle pas de l'incompatibilité du PLUi ou l'éventuel changement du PLUi par rapport au positionnement de la chaufferie devant le Centre Culturel Montrigaud. J'espère que c'est plus clair. C'est aujourd'hui, pour nous la majorité, une incompatibilité esthétique et en partie technique de l'implantation de la CM du 02-02-2026 – Procès-verbal des délibérations 40 / 44

chaufferie bois devant le CCM. J'espère avoir été plus clair. »

M. GRASSET : « Merci. »

M. COURRAUD : « Je vous en prie. »

M. HUGELÉ : « Merci pour ces échanges. Y-a-t-il d'autres interventions, des demandes de précisions ? Sinon, je mets aux voix. »

Conclusions adoptées : 27 pour, 2 abstentions (Anne-Marie MALANDRINO, Anne-Marie MALANDRINO pour Bernard LUCOTTE).

## **008 – ÉNERGIE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

Rapporteur : Emmanuel COURRAUD

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) créé en 2005 par la loi Programme des Orientations de la Politique Énergétique rend les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux éligibles aux Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), leur donnant ainsi la capacité autonome d'obtenir et de revendre des CEE aux fournisseurs d'énergie dits « obligés ».

Si ces acteurs partagent la nécessité de mobiliser cette source de financement au service de la transition énergétique, le dispositif des CEE reste cependant complexe, en constante évolution et nécessite, de ce fait, des outils et une expertise propre. Cette situation rend difficile la mobilisation de cette ressource pour des collectivités qui ne portent, sauf exception, cette démarche de valorisation des CEE qu'occasionnellement.

Cette capacité à mobiliser ce financement est d'autant plus importante que le mécanisme des CEE est l'un des principaux et derniers outils de financement des projets d'économies d'énergie pour les collectivités. Avec le lancement de la 6<sup>ème</sup> période des CEE portant sur la période 2026-2030, c'est un outil pérenne de financement qui est mis à disposition des collectivités pour soutenir leurs projets d'économie d'énergie.

Grenoble-Alpes Métropole a souhaité, dans ce contexte, faciliter le recours aux CEE en proposant aux communes du territoire et autres acteurs publics éligibles, un service mutualisé, dédié au montage des dossiers CEE et à leur valorisation financière. Elle a, pour ce faire, déployé un accompagnement sur l'ensemble des étapes techniques et financières nécessaires à la valorisation de CEE.

Grenoble-Alpes Métropole a constitué par délibération du 9 février 2018, un regroupement CEE tel que défini par l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 et l'article L221-7 du code de l'énergie, disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper pour atteindre le seuil d'éligibilité. La Métropole a ainsi la possibilité de jouer le rôle de « tiers regroupeur » des CEE, lui permettant de valoriser les certificats des communes adhérentes et des établissements publics éligibles. Ce service métropolitain apporte aux partenaires :

- Un accompagnement pour l'intégration d'un volet CEE dans les consultations des maîtres d'œuvre et des entreprises en charge de l'exécution des travaux,
- Un accès à un outil métier dédié au montage des dossiers, pris en charge par la Métropole,
- Un accompagnement renforcé pour les petites communes porté par la SPL ALEC,
- Une prise en charge du dépôt des CEE, une fois les travaux réceptionnés, après contrôle préalable des dossiers par l'ALEC,
- La mise en vente, après validation par le PNCEE, par la Métropole des certificats sur le

marché des CEE,

- Le reversement des recettes aux partenaires, déduites de la commission retenue par la Métropole pour participation aux frais de gestion de la plateforme.

En termes de bilan de la période 2022-2025, la plateforme CEE métropolitaine a permis de générer 6 millions d'euros de recette pour l'ensemble des membres, dont 3,5 M€ au bénéfice de nos 38 partenaires. 18 dépôts auprès du Pôle National des CEE ont été effectués et 7 ventes de gré à gré réalisées auprès des obligés ou leurs délégataires directement sur le marché des CEE, permettant d'optimiser les niveaux de valorisation financière.

Faisant suite à la convention arrivant à échéance fin 2025, la présente délibération a pour objet de renouveler ce partenariat en proposant d'approuver les termes de la convention 2026-2030, annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°25-2005 en date du 26 mai 2005, engageant la commune de Seyssins dans le plan climat de l'agglomération grenobloise ;

Vu la délibération du conseil municipal n°141-2012 en date du 17 décembre 2012, renouvelant l'engagement de la commune de Seyssins dans le plan air-climat d'agglomération avec des objectifs de réduction des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines ;

Vu la délibération du conseil municipal n°73-2015 en date du 14 septembre 2015, engageant la commune de Seyssins dans les premières étapes du nouveau plan air-énergie-climat d'agglomération 2015-2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°006-2021, autorisant Monsieur le maire à signer les conventions d'adhésion au SPEE Communes et à la plateforme CEE métropolitaine ;

Vu la délibération du conseil municipal n°081-2022 en date du 07 novembre 2022, renouvelant l'engagement de la commune de Seyssins dans le plan climat air énergie (PCAEM) 2020 -2030 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°007-2024 autorisant Monsieur le maire à signer la convention de partenariat permettant de bénéficier du service public d'efficacité énergétique « SPEE » dédié aux communes ;

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole en date du 19 décembre 2025 fixant les modalités de partenariat avec les communes, les établissements publics tiers, éligibles au dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, par une convention pour la période 2026-2030 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement, travaux et infrastructure publiques en date du 19 janvier 2026 ;

Sur proposition de M. Emmanuel COURRAUD, adjoint délégué à l'environnement, au développement durable, à l'urbanisme et au haut-débit numérique ;

- Donne son accord de principe pour transférer à Grenoble-Alpes Métropole les droits de valorisation des CEE issus d'actions éligibles à ces certificats pour les années 2026 à 2030 ;
- Autorise Monsieur le maire à signer avec Grenoble-Alpes Métropole une convention de partenariat pour procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE et revendre les CEE à un acteur obligé, ou tout autre délégataire agréé ;
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant, à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Grenoble-Alpes Métropole qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune ;

- Prend acte que les opérations confiées à Grenoble-Alpes Métropole ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toute mesure et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ : « C'est très bien, vous avez notre certificat, Emmanuel COURRAUD. Y-a-t-il des demandes de précisions, des questions, des interventions ? Non, je mets aux voix. »

Conclusions adoptées : unanimité.

M. Fabrice HUGELÉ : « Pour la dernière délibération, Josiane DE REGGI. »

## **009 – RESSOURCES HUMAINES – ÉVOLUTION DES POSTES DE LA COLLECTIVITÉ**

Rapporteure : Josiane DE REGGI

Mesdames, Messieurs,

Madame Josiane DE REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, propose au conseil municipal la modification suivante du tableau des emplois :

- Afin de recruter un responsable de site périscolaire, il convient d'ajuster la catégorie du poste au regard des missions exercées :
  - Supprimer le poste n°171 d'adjoint d'animation à temps complet de 35h00 hebdomadaires à compter du 1/03/2026 ;
  - Créer le poste n°171 d'animateur à temps complet de 35h00 hebdomadaires à compter du 1/03/2026.
- Suite à l'intégration directe d'un agent dans le cadre d'un changement d'affectation interne :
  - Créer le poste n°6 d'adjoint administratif à temps complet de 35h00 hebdomadaires à compter du 1/03/2026.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances et moyens généraux en date du 20 janvier 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 janvier 2026 ;

Sur proposition de Mme Josiane DE REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, décide de :

- Supprimer et créer les postes tels que décrits ci-dessus ;
- Mandater Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes

démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ : « Merci Josiane. Y-a-t-il des demandes de précisions, des interventions ? Non, je mets aux voix. »

Conclusions adoptées : 23 pour, 6 abstentions (Catherine BRETTE, Isabelle BŒUF, Isabelle BŒUF pour Laurence ALGUDO, Eric GRASSET, Anne-Marie MALANDRINO, Anne-Marie MALANDRINO pour Bernard LUCOTTE).

M. Fabrice HUGELÉ : « On en est arrivé au terme des délibérations de ce conseil municipal. Isabelle BŒUF m'a informé de questions orales. C'est à vous. »

M. Eric GRASSET : « La soirée a été longue, on a beaucoup débattu. On avait des questions, notamment on pensait que c'était plutôt Mme KARMOUS qui pourrait répondre. Comme elle n'est pas là ce soir, on propose de reporter la question à une autre séance. »

M. HUGELÉ : « Il ne reste plus qu'une séance. »

M. GRASSET : « Ça sera à la dernière séance, pas de soucis. Il y en aura d'autres après, de toute façon. C'est la vie démocratique pour tout le monde. »

M. HUGELÉ : « Je vais vous libérer plus tôt. Bonne fin de soirée, merci à tous. »

M. le maire lève la séance à 22h53.

Ainsi fait et délibéré  
en séance le 02/02/2026  
suivent les SIGNATURES

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Fabrice HUGELÉ**

certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en Préfecture de l'Isère le 04/02/2026  
et de la publication le 04/02/2026